





# Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	05
Conseil de Fondation	06
Organigramme général	07
.....	
Rapports des directions	08
.....	
Rapport de performance	28
.....	
Comptes 2023	40
Rapport de l'organe de révision	58



Q-Institutions pour personnes avec un handicap:2016



## Rapport du Président du Conseil de Fondation



### 2023 – Année charnière à plusieurs titres

Dans mon rapport précédent, je promettais une année 2023 animée. Elle l'a été, à plusieurs niveaux. Jugez plutôt: validation des contrats de prestations avec l'État de Neuchâtel. Démission de l'ANMEA qui se restructure. Mutations au Conseil de Fondation et au Bureau. Réflexions sur une restructuration des domaines de compétences. Voilà en vrac ce qui a animé la Fondation durant l'année écoulée.

### Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 4 reprises durant l'année. Le Bureau permanent s'est quant à lui réuni 8 fois. Les Conseils de parents continuent de jouer leur rôle de courroie de transmission entre les bénéficiaires et le Conseil de Fondation. Relevons avec satisfaction la reconstitution du Conseil de parents du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée (DC ES).

Une charte de partenariat entre la Fondation et les représentants légaux des bénéficiaires a été finalisée en septembre.

Bienvenue à Stanley Roth, représentant du Conseil de parents du DC ES et à Laurence Vollin, représentante du Conseil de parents du Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour au sein du Conseil de Fondation. Nous avons pris congé d'Annie Clerc, qui a mis un terme à son mandat de députée, membre du Conseil depuis 2014. Elle sera remplacée par Ahmed Muratovic qui, avec le député Quentin Di Meo, va représenter le monde politique au sein de notre Conseil. Merci à Annie Clerc pour son engagement constant en faveur de la Fondation et ses interventions pertinentes et appuyées au législatif cantonal. Merci aux nouveaux membres de l'intérêt qu'ils marquent pour Les Perce-Neige.

Le Bureau du Conseil est quant à lui remanié au 31 décembre 2023. Il sera dorénavant dirigé par Quentin Di Meo, nouveau président de la Fondation, accompagné de Carine Skupien qui conserve sa fonction de Vice-Présidente et de Laurence Vollin, nouvelle secrétaire. Françoise Gaschen quitte le Bureau tout en restant présidente du Conseil de parents du Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements. Merci Françoise pour l'excellent travail effectué au sein du Bureau et la rigueur nécessaire que tu as su amener avec tact dans nos discussions.

### Contrats de prestations

Les délais fixés pour la finalisation des contrats de prestations ont été tenus. La version définitive des deux contrats qui nous lient à l'État (École Spécialisée et Adultes) a été adoptée par le Conseil d'État et avalisée par le Conseil de Fondation en fin d'année. Ces documents, valables deux ans, ne correspondent pas totalement à nos attentes mais constituent une bonne base de travail pour continuer les réflexions en vue de la signature des contrats qui seront applicables dès 2026.

### ANMEA

Les réflexions entamées en 2022 déjà quant à l'avenir de l'ANMEA (Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes) se sont poursuivies et ont amené notre Fondation, comme d'autres d'ailleurs, à démissionner de cette association au 31 décembre 2023. Le rôle que jouait l'ANMEA à ses débuts s'est estompé; Les Perce-Neige n'y trouvaient plus un intérêt suffisant. L'ANMEA était cependant seule signataire de la CCT-ES (la convention collective qui s'applique au personnel des fondations membres) pour la partie «employeurs». Il était évident pour nous de maintenir cette convention collective. Vu notre taille (plus de 600 EPT), nous sommes dorénavant signataires directs de ladite convention.

### Transports

Assurer les transports de nos bénéficiaires, de leur domicile à l'école, est une exigence imposée par la loi. Il s'agit pour nous de pérenniser la collaboration avec une entreprise de transports locale qui, depuis plusieurs années, assume la gestion des multiples transports sur tout le territoire cantonal, et les transports eux-mêmes. Sur la base d'expertises externes quant à la valeur de l'entreprise et quant à la forme juridique à mettre en place, la solution devrait passer par le rachat de la société. La concrétisation de l'opération est en phase finale.

### Une page se tourne

Après mûre réflexion et en accord avec les organes dirigeants de la Fondation, je remets mon mandat de président, 10 ans après l'avoir accepté. À fin 2014, dans mon premier message annuel, je faisais part de mes premières impressions sur la Fondation qui se résumaient en quelques mots:

Professionalisme à tous les échelons hiérarchiques, fort sentiment d'appartenance à l'Institution et respect des valeurs qu'elle défend, engagement sans faille pour le bien-être de nos bénéficiaires.

Dix ans après, les mêmes impressions se confirment toujours. L'Institution a certes évolué, les missions que lui confie l'État se sont étendues et elle s'est agrandie. Aujourd'hui, plus de 800 personnes entourent plus de 1000 bénéficiaires. Malgré cet accroissement, l'ADN de la Fondation reste le même: mettre le bénéficiaire au centre de ses préoccupations.

J'ai eu énormément de plaisir à travailler avec les membres du Conseil et du Bureau, ainsi qu'avec la Direction. J'ai appris beaucoup et sais aujourd'hui ce que signifie s'engager pour une cause et la défendre en toutes circonstances. Je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli et souhaite à mon successeur Quentin Di Meo et son équipe autant de satisfaction que j'en ai moi-même eu. Bon vent!

Christian Blandenier

## Rapport du Directeur Général

### Fin d'un cycle, début d'un autre

L'année 2023 est à considérer comme une année marquant la fin d'un cycle pour la Fondation Les Perce-Neige:

### Départ du président de la Fondation, Monsieur Christian Blandenier

Cher Christian, merci pour ton soutien à la mission de la Fondation. Merci pour ta compréhension me concernant (pas toujours facile le DG). Merci pour ton investissement pour que la Fondation existe toujours en nous évitant ainsi d'être «pomme avec le Bour».

### Départ de la secrétaire du Bureau du Conseil de Fondation, Madame Françoise Gaschen

Chère Françoise, merci pour ta rigueur. Merci pour tes interventions pleines de bon sens. Merci pour ton investissement pour les bénéficiaires et les proches-aidant-e-s.

### Signatures des contrats de prestations avec l'État de Neuchâtel

Long travail pour la mise en place des contrats avec des hauts et des bas et une finalisation en dernière minute.

### Départ de l'ANMEA

La taille de la Fondation est devenue incompatible avec le fonctionnement de l'Association et sa représentation au sein de la CCT-ES.

Cette fin de cycle annonce le début d'un autre dès le 1er janvier 2024:

- Bienvenue à Monsieur Quentin Di Meo, nouveau président du Conseil de Fondation
- Bienvenue à Madame Laurence Vollin, nouvelle secrétaire du Conseil de Fondation
- Début des négociations pour les futurs contrats de prestations. Première étape de deux ans avec un contrat que nous pouvons considérer comme «léonin», mais qui devrait évoluer vers une version «synallagmatique»
- La Fondation est signataire de la CCT-ES en direct et ne sera plus représentée par l'ANMEA
- Nomination de nouvelles directions au Domaine de Compétences «École Spécialisée» et au sein du Domaine de Compétences «Foyers et Espaces de Jour»

La Fondation a continué à s'agrandir en 2023 dans tous les secteurs d'activités.

Je finirai mon texte par un énorme remerciement aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Fondation qui nous permettent de proposer un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap.

Je tiens également à remercier Madame Carine Skupien, vice-présidente de la Fondation pour son engagement, son soutien, son énergie et sa détermination à défendre le monde du handicap mental. Merci de rester encore avec nous!

Vincent Martinez



## Conseil de Fondation au 31.12.2023

Président:	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien	Membre indépendante
Secrétaire:	Mme	F. Gaschen	Membre indépendante / Représentante Conseil de Parents DC FORTL
Membres:	Mme	M.-C. Zimmerli	Membre indépendante / Représentante Conseil de Parents DC Aînés
	Mme	R. Mileti Brocard	INSIEME-NE
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendante
	M.	J.-M. Röthlisberger	Membre indépendant
	M.	J.-Y. Frutiger	Membre indépendant
	Mme	L. Vollin	Membre indépendante / Représentante Conseil de Parents DC FEJ
	M.	Q. Di Meo	Membre indépendant
	M.	S. Roth	Membre indépendant / Représentant Conseil de Parents DC ES

### Bureau Permanent

Président:	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien
Secrétaire:	Mme	F. Gaschen

### Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
Mme	C. Bourquin	Directrice du DC FEJ
Mme	K. Roth	Directrice du DC FORTL
Mme	A.-L. Racine	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines
M.	S. Bornand	Directeur de la Maison de Vie DEFI

## Organigramme Général au 31.12.2023





## Domaine de Compétences École Spécialisée (DC ES)



La période s'est déroulée dans l'accomplissement serein des prestations. Il s'agissait de la dernière année liée au premier contrat de prestations avec l'État de Neuchâtel, via son Office de l'Enseignement Spécialisé (2020-2023).

Un nouveau contrat entre en vigueur le 1er janvier 2024 pour une durée de deux ans.

En ce sens, le développement des prestations s'est déployé comme planifié avec toutefois des augmentations de volume supplémentaire en raison de phénomènes d'intensité non planifiables puisque relevant de l'évolution des scénarii de vie personnels d'enfants et jeunes.

Les dossiers concernés se caractérisent par les besoins accrus d'accueil en hébergement pour des particularités liées aux comportements défis ainsi que pour des placements de l'autorité de protection de l'enfance.

Ces augmentations identifiées sont l'objet de réflexions et négociations à venir entre la Fondation et l'État.

La problématique essentielle non résolue à ce jour relève de la non coordination officielle entre les différents services du canton pour reconnaître et financer ce type de besoins.

Concernant les effectifs globaux du domaine de compétences, nous maintenons un nombre stable planifié dans le contrat de prestations.

Les évolutions à venir concerneront l'hébergement et sa reconnaissance effective en fonction des besoins réels et volumes d'intensité.

Le développement de nos prestations en lien avec l'école inclusive neuchâteloise et l'ensemble des acteur-ric-e-s professionnel-le-s concerné-e-s deviendra incontournable ces prochaines années.

Je remercie l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui garantissent de manière continue la qualité d'accompagnement des enfants et jeunes avec le professionnalisme et l'éthique nécessaires.

Daniel Marthe  
Directeur DC ES



## Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL)

*Qu'il est beau, notre métier. Jour après jour, année après année!*

Notre Domaine de Compétences accueille des personnes aptes à vivre une vie en inclusion. L'accent est mis sur la participation sociale, que celle-ci ait lieu dans une structure plus ou moins sécurisée, ou dans le cadre de l'offre sociétale d'un contexte urbain.

La définition des prestations qui nous sont déléguées par les Autorités cantonales montre l'amplitude de l'offre, mais également l'étendue des besoins. Le degré d'accompagnement diffère, à juste titre, en fonction des aptitudes et compétences professionnelles de l'ouvrier et de l'ouvrière accueilli-e dans l'une de nos structures de travail. Dans le cadre de l'habitat, la capacité à créer des liens est déterminante dans le choix du lieu de vie. Nos collaborateurs sociaux et collaboratrices sociales sont à la fois des béquilles, des formateur-trice-s, des accompagnant-e-s et des personnes de confiance, qui guident et soutiennent nos bénéficiaires dans leurs choix, leurs droits et leurs obligations civiques.

Avec l'objectif de pouvoir nous inspirer et nous exprimer au sein de l'organisation faîtière qui unit les institutions sociales en Suisse, nous avons initié, avec d'autres partenaires du dispositif cantonal, des démarches de revitalisation de la section INSOS<sup>1</sup> Neuchâtel. Cela nous permettra une vision méta sur les avancées de l'application des principes généraux de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) au niveau national. Précisément dans le domaine de la formation initiale pour les jeunes personnes sortant de l'école spécialisée, nous souhaitons avoir des références de comparaison, du fait que l'Assurance Invalidité du Canton de Neuchâtel ne souhaite plus prononcer de mesures d'orientation et de formation en faveur des jeunes adultes entrant dans notre Unité de Formation Perce-Neige (UFPN), à Cernier.

L'année 2023 peut donc être considérée comme année noire pour nos jeunes et leurs parents, pour qui une mesure octroyée par ladite assurance avait une valeur symbolique dans le processus professionnalisant, en valorisant l'acquis scolaire, tout en offrant une projection d'avenir avec une visée de continuité dans cette étape importante qu'est l'entrée dans la vie d'adulte. Nous déplorons cette interprétation restrictive des lois fédérales par l'Assurance Invalidité du Canton de Neuchâtel, ceci d'autant plus que c'est notre Unité de Formation qui a créé le Programme de formation du profil métier «Praticien-ne FPra en Médiamatique», référentiel établi selon les lignes directrices FPra<sup>2</sup> et validé par INSOS. Le fait que nos jeunes, de par leurs différences, ont le droit à une rente AI complète, leur ferme, dans notre Canton, les portes au droit d'obtenir une mesure de formation de cette même assurance, en dépit de l'article 24 de la CDPH qui nous rappelle que: «Les États Parties<sup>3</sup> reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation...».

Nous prenons donc acte, que pour nos apprenti-e-s, l'obtention d'une mesure de formation via l'AI est devenue une barrière insurmontable dans notre Canton – comme si nos bénéficiaires ne devaient pas déjà subir bon nombre de barrières que la vie leur impose – barrières que nous sommes déterminés à briser, en offrant nous-mêmes, à chaque jeune personne ayant les capacités d'entamer une formation professionnalisante plus exigeante, une formation pratique (FPra) type INSOS. Et pour solidifier notre volonté de proposer une formation spécialisée

<sup>1</sup> INSOS: L'association de branche des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap.

<sup>2</sup> La formation pratique FPra est une formation professionnelle initiale de 2 ans, accessible aux jeunes avec difficultés d'apprentissage. Elle complète l'offre de la formation initiale (CFC et AFP) et favorise l'intégration professionnelle, en proposant 80 professions. INSOS est l'organe responsable qui délivre les autorisations de former FPra.

<sup>3</sup> La Suisse est signataire de la CDPH depuis le 15 avril 2014.



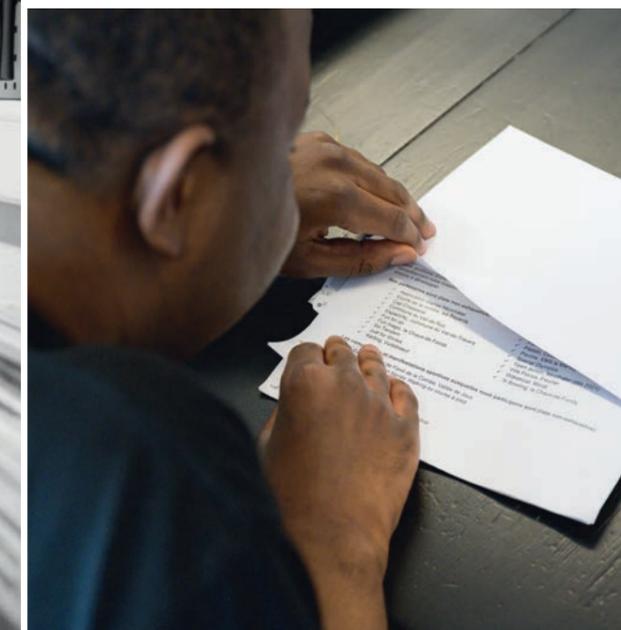
à toute personne qui a les compétences avérées, nous avons pu décerner, en 2023 pour la première fois, le diplôme d'ouvrier spécialisé à l'un de nos ouvriers de l'atelier de la Menuiserie, grâce au travail de diplôme établi par un maître socio-professionnel de cet atelier. En collaboration avec notre Unité de Formation, il a construit un plan de formation réunissant un nombre important de compétences à acquérir dans le travail avec le bois, et ainsi posé les jalons pour un programme de formation continue qui fait également partie des objectifs fixés à notre Unité de Formation.

L'année 2023 nous a permis de nous remettre en question quant à la mission, aux objectifs et prestations fournies par notre Domaine de Compétences. Un long processus de révision des concepts, définissant notre action et notre raison d'être, a pu être terminé et présenté aux collaborateurs et collaboratrices de notre Domaine de Compétences. Sous l'éclairage d'une pleine application des principes de l'inclusion, nous avons décliné nos différentes prestations, non seulement en fonction des droits définis par la CDPH, mais également en fonction des devoirs sociétaux attendus à l'égard des bénéficiaires de nos structures. Nous avons posé explicitement le cadre de notre prestation qui concerne l'Unité de Formation, les activités professionnalisantes, les logements urbains et l'accompagnement social ambulatoire à domicile, en reconnaissant aux bénéficiaires leurs droits et devoirs implicites, en fonction de l'environnement dans lequel ils et elles se trouvent. Nous avons repensé, explicité et revalidé les objectifs qui nous sont posés en tant que professionnel-le-s du social, et redéfini les principes d'applications spécifiques à chacun de nos domaines d'activité<sup>4</sup>.

Un accompagnement adéquat et bien-traitant fait partie intégrante des exigences formulées à l'encontre de notre personnel. Particulièrement dans le domaine des activités professionnalisantes, il n'est pas aisé de recruter des collaborateurs et collaboratrices maîtrisant une compétence métier niveau CFC, tout en ayant une formation sociale niveau école supérieure. Avec pour objectif de mieux outiller bon nombre de nos moniteurs et monitrices d'atelier dans leur prise en charge quotidienne des ouvriers et ouvrières, nous avons mis en place un cycle de formation conséquent, dédié aux aspects de base d'un accompagnement compétent. En collaboration avec l'ARPIH<sup>5</sup>, les fondements du travail social en atelier ont été abordés, notamment la posture attendue dans les domaines de l'accompagnement, des relations interpersonnelles, de l'individualisation du travail et de la gestion de l'atelier, tout en mettant l'accent sur la vulnérabilité spécifique à chaque bénéficiaire accueilli-e.

Notre accompagnement s'inscrit dans une valorisation des bénéficiaires dans leur environnement respectif. Proposer un choix, que ce soit dans le lieu de vie ou au travail, proposer des activités qui répondent aux aspirations, capacités et volontés de chaque personne, fait partie de la prise en charge. Notre action dans le cadre du suivi ambulatoire s'étend de plus en plus aux activités qui ont pour objectif de créer du lien, de rompre la solitude constatée chez nos bénéficiaires qui ont choisi un lieu de vie en dehors d'un environnement sécurisé. Au travers d'activités collectives, culturelles, sportives ou de loisirs, nos collaborateurs et collaboratrices de ce domaine ont empoigné à bras-le-corps le fléau de l'isolement, en proposant, pour la première fois en 2023, des événements réunissant plusieurs bénéficiaires du secteur ambulatoire, tout en respectant le cadre d'intervention octroyé par les autorités cantonales. Ainsi, des voyages en Espagne ou en France voisine ont permis de tisser des liens amicaux entre bénéficiaires. D'une certaine manière, nos collaborateur-ice-s sociaux-ales ont juste donné un petit coup de pouce pour déclencher un processus de création d'amitiés!

La valorisation se vit également par un épanouissement professionnel, et nous profitons de chaque opportunité offerte pour démontrer que handicap rime avec qualité. Les nouveaux ateliers qui surgissent dans nos structures de travail



en témoignent. Nous avons acquis une nouvelle machine laser, qui offre une créativité de production inouïe, avec des bénéficiaires au poste de pilotage. En 2023, les ateliers Sérigraphie et Packaging ont vu le jour, en offrant à nos bénéficiaires des activités de dessin assisté à l'ordinateur. La nouvelle boîte de nos cartes de visites, intégralement créée par un ouvrier de cet atelier, nous a été présentée sous sa forme de prototype. La rénovation de l'ancienne chapelle des Hauts-Genèveys, magnifique projet sur la base d'une initiative privée, se concrétise notamment en collaboration avec notre atelier Bâtiment. Notre stand de Noël à Marin-Centre est en train de devenir un standard des marchés de Noël régionaux. Un très beau projet de responsabilité sociale, porté dans le cadre d'une remarquable collaboration avec la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg. L'engouement pour nos produits artisanaux témoigne que, certes, la clientèle nombreuse souhaite faire une bonne action, mais ce qui est attendu, c'est surtout une qualité irréprochable de l'objet acheté.

Pour terminer, notre exposition caractéristique au Péristyle de l'Hôtel-de-Ville, à Neuchâtel, a illuminé les sombres jours de décembre: après la première édition intitulée «Trait de génie» en 2022, cette deuxième exposition sous le titre «Trait de caractère» a mis en oeuvre ce que toute la Fondation s'est inscrite comme mission: mettre la personne au centre! Quelques créateurs et créatrices de la Fondation nous ont ouvert leur coeur, nous ont laissé entrevoir, quelques jours durant, l'étendue illimitée de leur fantaisie, de leurs rêves et de leur univers.

Qu'il est beau, notre métier. Quelle leçon d'humilité nos bénéficiaires nous procurent, jour après jour, année après année. Que toute personne participant au maintien de cet équilibre soit chaleureusement remerciée.

Kathrin Roth  
Directrice DC FORTL

<sup>4</sup> Les concepts du DC FORTL révisés peuvent être obtenus auprès de notre secrétariat à l'adresse pn.dcfortl-secretariat@ne.ch.

<sup>5</sup> Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH).



## Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ)



### Composition du DC FEJ

Le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour est composé de 10 foyers qui hébergent 61 bénéficiaires et 9 espaces de jour qui accueillent 49 bénéficiaires (chiffres de juin 2023).

Les 5 foyers du Val-de-Travers sont regroupés sur un site à Fleurier. Au Val-de-Ruz, 4 foyers se trouvent sur le site des Hauts-Geneveys ainsi que 3 espaces de jour. Un autre foyer ainsi que les 6 autres espaces de jour sont installés à Fontainemelon.

Chaque unité est conçue pour répondre au mieux aux besoins et spécificités des personnes en situation de handicap. Les espaces de jour proposent un lieu d'activités en journée avec un soutien socio-éducatif correspondant aux besoins, aux envies et aux rythmes de chaque personne. L'aménagement des lieux est réalisé de façon à favoriser les différentes activités proposées. Les foyers proposent un lieu de vie sécurisant et adapté aux besoins des personnes avec une surveillance de jour comme de nuit. Le personnel social accompagne les bénéficiaires dans leur vie d'adulte, favorisant les relations sociales, l'inclusion dans la communauté et la réalisation de soi.

### Une prise en charge globale

Un accompagnement global est assuré par le personnel socio-éducatif, le corps médico-soignant (médecins, infirmières, physiothérapeutes), le personnel de l'intendance (restauration, lavanderie, logistique) et d'autres intervenant-e-s (musique, animaux). Prendre soin des résident-e-s ce n'est pas seulement assurer un suivi médical, c'est aussi:

- Favoriser les relations entre les personnes
- Organiser des activités, des sorties
- Confectionner des repas esthétiques et appétissants
- Assurer des veilles durant la nuit par des personnes attentionnées et bienveillantes
- Offrir du linge et des lieux propres et bien tenus

Prendre soin, c'est l'affaire de toutes et tous, c'est créer une ambiance sereine et joyeuse, garante du plaisir de vivre dans nos foyers et nos espaces de jour.

Chaque bénéficiaire est accompagné-e dans ses projets de vie par la mise en place d'un Plan d'Intervention Individualisé (PII). Il ou elle est un-e membre à part entière du processus d'élaboration de ce plan, les objectifs posés étant basés sur ses propres envies et besoins. L'implication de sa famille et ses proches est favorisée. Les répondant-e-s légaux-ales sont invité-e-s régulièrement pour assister au bilan annuel et prendre connaissance du projet des bénéficiaires de prestations. Des invitations sont faites tout au long de l'année à leurs proches afin de maintenir le lien avec le réseau familial et social.

### La vie en foyer

Les bénéficiaires peuvent participer à diverses activités: cuisine (cours et/ou confection de repas), manuelles et créatrices (dessin, peinture, bricolage), physiques (piscine, gym), sensorielles (snoezelen, stimulation basale, bassin thérapeutique). La participation au ménage et au rangement fait aussi partie des activités hebdomadaires. Une partie des bénéficiaires participe aussi à des cours de chant, danse, dessin ou de musique proposés à l'extérieur.

Certains foyers ont mis en place le «colloque des bénéficiaires», moment d'échange et de partage qui permet aux bénéficiaires de s'exprimer sur leurs envies d'activités ou de changements au sein du foyer.

Des sorties culturelles, sportives et de loisirs sont organisées comme:

- Des visites au sensorium à Berne, au papillorama à Kerzers, au jardin botanique à Neuchâtel, à des expositions diverses proposées par les musées, au Swiss Vapeur Parc, à des concerts de musique
- De la marche, piscine, fitness, basket, gym, pétanque, sortie en voile avec la Fondation Just for Smile, luge d'été à la Robella, sortie à ski et patin à glace



- Des balades, pique-niques en forêt ou au bord du lac, bowling, karting, bains thermaux, sorties au restaurant. Cette année, les bénéficiaires ont pu participer à un thé dansant sur un bateau, sur invitation de l'Association Neptune Le Vully
- La participation à des événements régionaux comme la course de caisses à savon à Cortaillod, le carnaval du Val-de-Travers, le marché aux puces de Neuchâtel, la fête de la musique, Festi'Neuch, le corso fleuri de la fête des vendanges, la désalpe à Lignières, la fête de la terre à Cernier. En fin d'année, quelques bénéficiaires participent à la course des pères Noël de la Trotteuse à La Chaux-de-Fonds
- Des camps de plusieurs jours principalement en Suisse ou en France voisine (Ovronnaz, La Lenk, Center Parc...)

Ces sorties sont organisées principalement en week-end ou pendant les vacances, pour les bénéficiaires accueilli-e-s en hébergement qui fréquentent également un espace de jour ou un atelier. Pour les bénéficiaires qui sont en foyers occupationnels toute la journée, ces activités et ces sorties rythment leur semaine tout au long de l'année.

### Activités et vie sociale sur les sites

La vie sur les différents sites est faite d'une multitude d'occasions de rencontres et d'interactions sociales. En journée, dans les ateliers et dans les espaces de jour, les bénéficiaires se côtoient dans des occupations communes. En soirée et le week-end, les bénéficiaires se retrouvent lors d'invitations pour des anniversaires ou pour d'autres occasions festives. En fin de semaine, sur le site des Hauts-Geneveys, il est possible de se réunir au «Forum» autour d'un verre avec de la musique.

Différentes fêtes sont organisées tout au long de l'année: la chasse aux oeufs de Pâques, la fête avec les familles, la fête du 1er août, Halloween, Noël, le bonhomme hiver.

Chaque foyer peut bénéficier de la venue de la Fondation Barry avec deux sympathiques Saint-Bernard pour des activités assistées par l'animal. M. Roger Alain, ventriloque, peut être convié avec ses marionnettes pour des temps de rigolade, de douceur et d'échange.

À l'Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF) une fois par mois, bénéficiaires, équipes éducatives et personnel de l'intendance se retrouvent à midi pour un repas organisé autour d'un thème. On mange des tacos en écoutant du mariachi lors de la journée mexicaine ou de la raclette sur fond de yodel lors de la journée suisse. Chaque année «les grillades argentines» donnent lieu à un repas en commun sur la place centrale ainsi qu'un repas «burger party» et des après-midis crêpes. Les jeux Fleurilympiques ont battu leur plein sur plusieurs après-midis du mois de juillet. Des épreuves d'agilité et de rapidité ont été proposées, afin de se familiariser avec l'utilisation de matériel de Communication Améliorée et Alternative (CAA). Bénéficiaires, collaboratrices et collaborateurs sociaux et personnel de l'intendance se sont mélangés pour composer les équipes qui se sont affrontées dans ces épreuves.

Sur le site des Hauts-Geneveys, la grande salle accueille des concerts musicaux et des soirées disco. La venue de l'Amicale de Vieux-Volants permet aux bénéficiaires de faire un tour en vieilles voitures. D'autres occasions de rencontres se font aussi dans le cadre de journées organisées par l'aumônerie comme la «Journée joyeuse» qui a eu lieu en octobre et était animée par les membres de l'aumônerie autour du thème du partage.

### La vie en espace de jour

Les activités proposées par les espaces de jour sur le site des Hauts-Geneveys sont choisies selon les compétences et intérêts des bénéficiaires.

Les occupations suivantes sont proposées:

- L'activité mosaïque qui s'est transformée en activité feutrine pour répondre davantage aux compétences des participant-e-s
- L'activité couture où les bénéficiaires confectionnent des cadeaux de naissance pour la Fondation sous la forme de petites corbeilles garnies de lingettes
- L'atelier céramique s'est lancé dans la création de tasses à café qui sont coulées et décorées par les bénéficiaires
- L'atelier bois fabrique des hôtels à insectes faits à partir de bois recyclé
- L'activité créativité propose un assortiment de décorations en lien avec les diverses saisons de l'année
- Les ateliers «déco de Noël» préparent des décorations durant toute l'année
- L'atelier de communication va permettre de trouver une aide à la communication pour chaque bénéficiaire qui en aurait besoin

Une fresque murale a été réalisée entièrement avec du matériel recyclé par des membres de l'atelier bois et a été installée à l'extérieur devant la réception.

Les oeuvres d'artistes des Perce-Neige, dont plusieurs fréquentent les espaces de jour, ont été exposées à l'exposition «Traits de caractère» au Péristyle de l'Hôtel-de-Ville à Neuchâtel.

Des activités extra-ordinaires ont été organisées comme une sortie en tandemski à Villars et une visite des locaux de la police de Neuchâtel (les cellules de dégrisement, la salle de contrôle des caméras de surveillance des routes et une voiture de patrouille avec tout son équipement).

Les espaces de jour situés à la Ferme Matile à Fontainemelon sont dédiés aux personnes ayant un grand besoin de soutien dans tous les actes de la vie quotidienne, besoin de soutien encore plus important que les bénéficiaires fréquentant les espaces de jour des Hauts-Geneveys.

Les activités suivantes y sont proposées:

- La fabrication de nichoirs à chauve-souris
- L'activité capsules (lavées, vidées, écrasées), utilisées pour créer des porte-clés, des tableaux, des guirlandes, des boules de Noël, etc.
- L'activité couture avec la fabrication de sacs. Lors de cette activité, les bénéficiaires apprécient de choisir les textiles, couper les tissus, actionner la machine à coudre avec les contacteurs
- Les activités dessin, peinture et bricolage, notamment la décoration d'un arbre selon les saisons
- La confection d'engrais naturel anti-limaces pour le jardin potager avec des coquilles d'oeufs

Les tableaux de langage assistés et le soutien gestuel envahissent peu à peu les espaces de jour. Les bénéficiaires participent à leur élaboration.

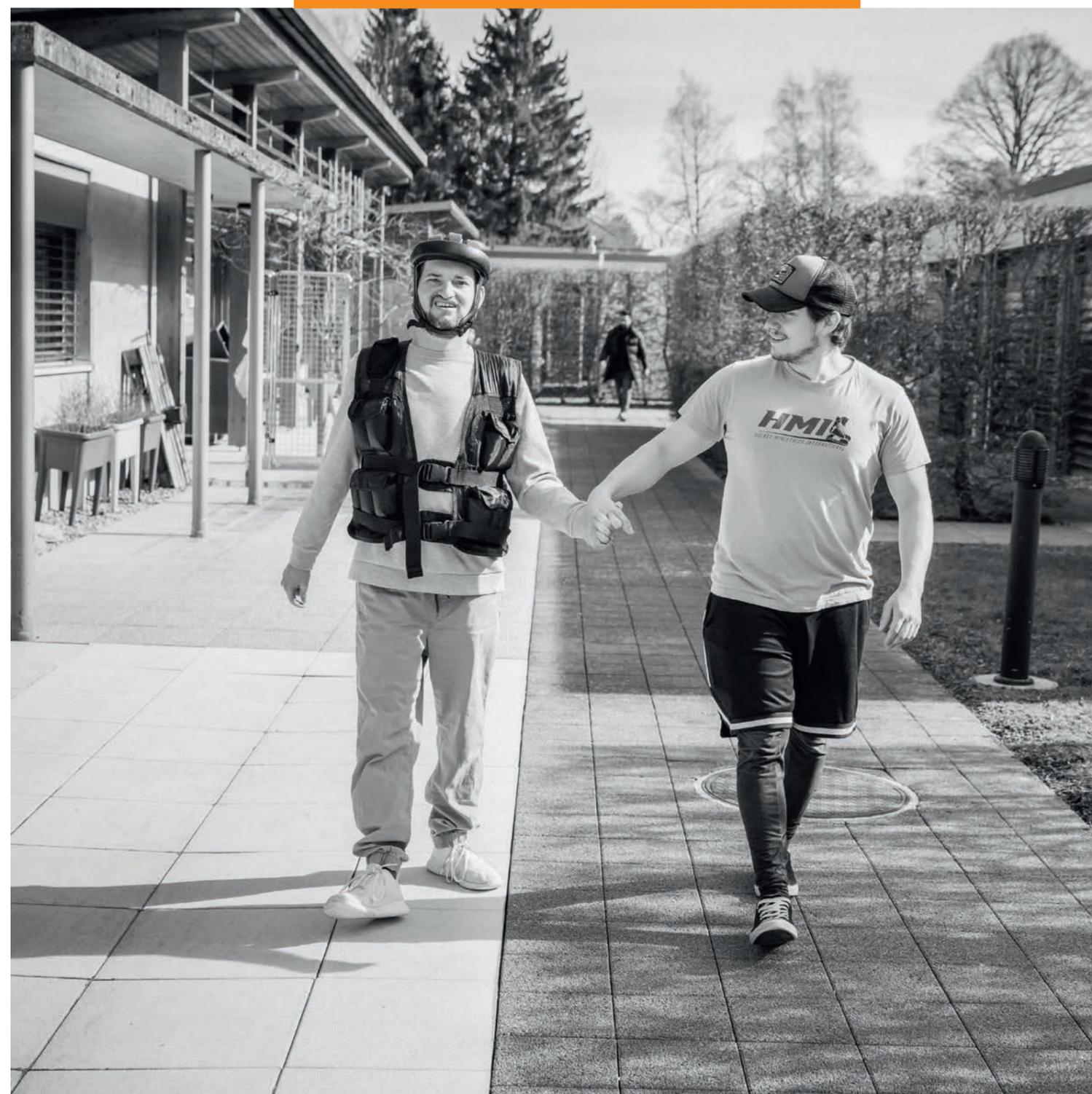
Les bénéficiaires profitent également de sorties piscine et gym sur le site des Hauts-Geneveys, de sorties voile, vélo, paddle, de karting à Payerne ou de tandemski aux Crosets.

Les temps de fêtes rythment l'année. Le bonhomme d'hiver pour terminer la saison froide, Pâques et la dégustation des oeufs en chocolat, Halloween qui donne l'occasion de se déguiser et de se grimer. Une journée de Noël est organisée sur chaque site. Aux Hauts-Geneveys la journée débute par un culte puis un repas pris en commun avec les bénéficiaires et moniteurs et monitrices des ateliers, les membres du Conseil de Fondation ainsi que tout le personnel administratif du site.

Tous les 2 ans au mois de juin les espaces de jour sur le site des Hauts-Geneveys ouvrent leurs portes aux personnes externes dans le cadre des portes ouvertes des ateliers du Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements. En septembre 2023, des portes ouvertes ont été organisées à la Ferme Matile pour la première fois à l'occasion des 10 ans de leur création. Des présentations des diverses approches utilisées

aux espaces de jour (active support, snoezelen, communication améliorée et alternative) ont été accompagnées de démonstrations par le personnel et quelques bénéficiaires de prestations. Les activités phares ont été la pièce Easytech et CAA (Communication Alternative Augmentée), les massages sonores, les contes sensoriels et le montage de nichoirs à chauve-souris.

Catherine Bourquin  
Directrice DC FEJ



## Domaine de Compétences

### Aînés



L'avancée en âge n'est pas synonyme d'ennui ou de retrait social. Pour preuve, voici une petite rétrospective des événements qui ont rythmé cette année 2023 au sein du Domaine de Compétences Aînés.

Chaque foyer a organisé une journée avec les familles. Cela a permis un moment de convivialité et de partage autour d'un bon repas avec les bénéficiaires, les membres de leur famille et le personnel social.

Le 13 mai, le Rotary Club de Boudry-La Béroche nous a offert un repas avec orchestre. Les bénéficiaires étaient très heureux-ses de les revoir. En effet des liens se sont créés depuis 2007, puisqu'ils offrent une journée d'exception chaque année où la joie et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous.

De nombreux camps ont également permis aux bénéficiaires de vivre des moments enrichissants. Certain-e-s se sont rendu-e-s en Alsace, d'autres dans les Alpes fribourgeoises, voire dans la belle région de Saignelégier.

L'association Neptune a également offert aux aînés des journées avec animation musicale ou des camps sur leur bateau navigant sur le lac de Neuchâtel.

C'est également durant cette année que les activités sportives adaptées ont pris de l'ampleur. Ainsi les bénéficiaires ont pu participer à un atelier de danse inclusive et à un marathon de Hockey. Il y a également eu des demi-journées de randonnée à Neuchâtel en Joëlette en partenariat avec l'entreprise Hermès, le Raid Handisport de Besançon, 30 km de marche jalonnés de multi-activités sur deux jours ainsi que des sorties en bateau à voile sur le lac de Neuchâtel. Et, pour clôturer cette année sportive, le semi-marathon de Lausanne qu'une bénéficiaire a parcouru sur 10 km en Joëlette avec l'équipe de l'entreprise Bulgari. Ce furent des moments forts en émotions pour toute l'équipe sportive.

Au niveau du lieu d'animation Calypso, de nouvelles activités ont été proposées aux bénéficiaires. Ainsi, l'équipe de la cuisine leur délègue certaines tâches, comme peler des légumes, des pommes, de l'ail ou déballer certains aliments. Elles-ils sont très fier-ère-s de participer à la préparation des repas et sont ravi-e-s d'apporter leur contribution au fonctionnement quotidien. Les lavandières leur confient également le pliage des chiffons qui sont distribués sur plusieurs sites de la Fondation pour les nettoyages. Ces activités permettent aux bénéficiaires aînés d'être en lien avec les membres du personnel de différents services et de se sentir valorisés en apportant leur contribution dans l'organisation quotidienne de cette grande institution. Avoir du sens dans ce que l'on fait, n'est-ce pas le meilleur des motivateurs?

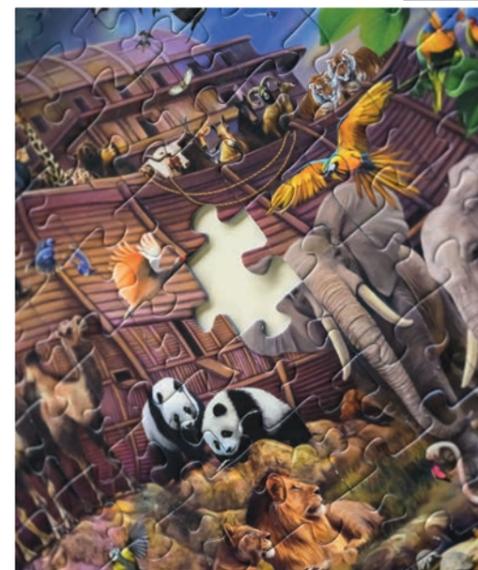
En ce qui concerne les besoins liés au vieillissement, notamment au niveau de la santé et des soins, nous avons davantage développé les postes d'Assistant-e-s en Soins et Santé Communautaire (ASSC) au sein des équipes éducatives. Dès janvier 2024, nous aurons doublé la présence d'ASSC mobiles sur le Domaine de Compétences Aînés. Il s'agit d'une véritable complémentarité entre les professionnel-le-s du domaine social et de la santé qui répond à la complexité de l'accompagnement des aînés.

Au niveau des formations continues internes pour les collaboratrices et collaborateurs, elles-ils ont bénéficié d'analyses de pratique avec une spécialiste du Swiss Pain Institute sur la gestion de la douleur. Une personne qui souffre ne peut pas profiter pleinement de la vie, il est donc primordial de s'assurer que les aînés aient un confort physique. Au niveau du psychisme, une formation sur les comportements défis a également permis à trois équipes de mieux comprendre le sens de ces comportements.

Afin de continuer à développer nos compétences en lien avec le vieillissement, une collaboration avec l'ANEMPA (Association Neuchâteloise des Établissements et Maisons pour Personnes Âgées) s'est amorcée en 2023. Cela nous permettra de proposer dès l'année prochaine des formations variées mais toujours en lien avec l'avancée en âge afin d'accompagner au mieux les aînés.

*«Etre vieux, c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres»*  
Philippe Geluck Le Chat, 2017

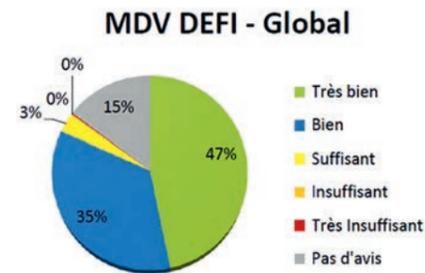
Anne-Laure Racine  
Directrice DC Aînés



## Maison de Vie DEFI (MdV DEFI)



Notre Maison de Vie vise le bien-être de chaque personne vivant dans nos foyers grâce à une implication quotidienne et orientée solution. Notre mission est de déceler le potentiel des bénéficiaires pour ensuite mettre en oeuvre les réponses à leurs besoins. Ceci est le fruit d'un travail collectif et d'une synergie des efforts de chacun-e et les résultats de l'année 2023 sont très prometteurs. En effet, la vie des bénéficiaires a radicalement changé depuis leur arrivée chez nous. Comme indicateur de performance, ci-contre le résultat de l'enquête de satisfaction retournée par les représentant-e-s légaux-ales.



Les grandes lignes pour l'année 2023 à la Maison de Vie DEFI

- Ouverture du bâtiment du Pernod avec 5 foyers supplémentaires + crémaillère avec les familles
- Grande Fête des 2 ans + Fête de Noël en famille + Fêtes mensuelles en tout genre
- Ouverture d'un foyer junior
- Ouverture de la K-fête avec un service assuré par les bénéficiaires
- Formations:
  - Comportements défis
  - Formation sur la violence
  - SUVA
  - Self-défense
  - CAS en autisme
  - Divers perfectionnement
- Création du Défimag, notre gazette interne
- Problèmes de sécurité sur le site en partie résolus avec l'engagement d'un agent de sécurité interne

Enjeux et projets pour 2024 (liste non exhaustive)

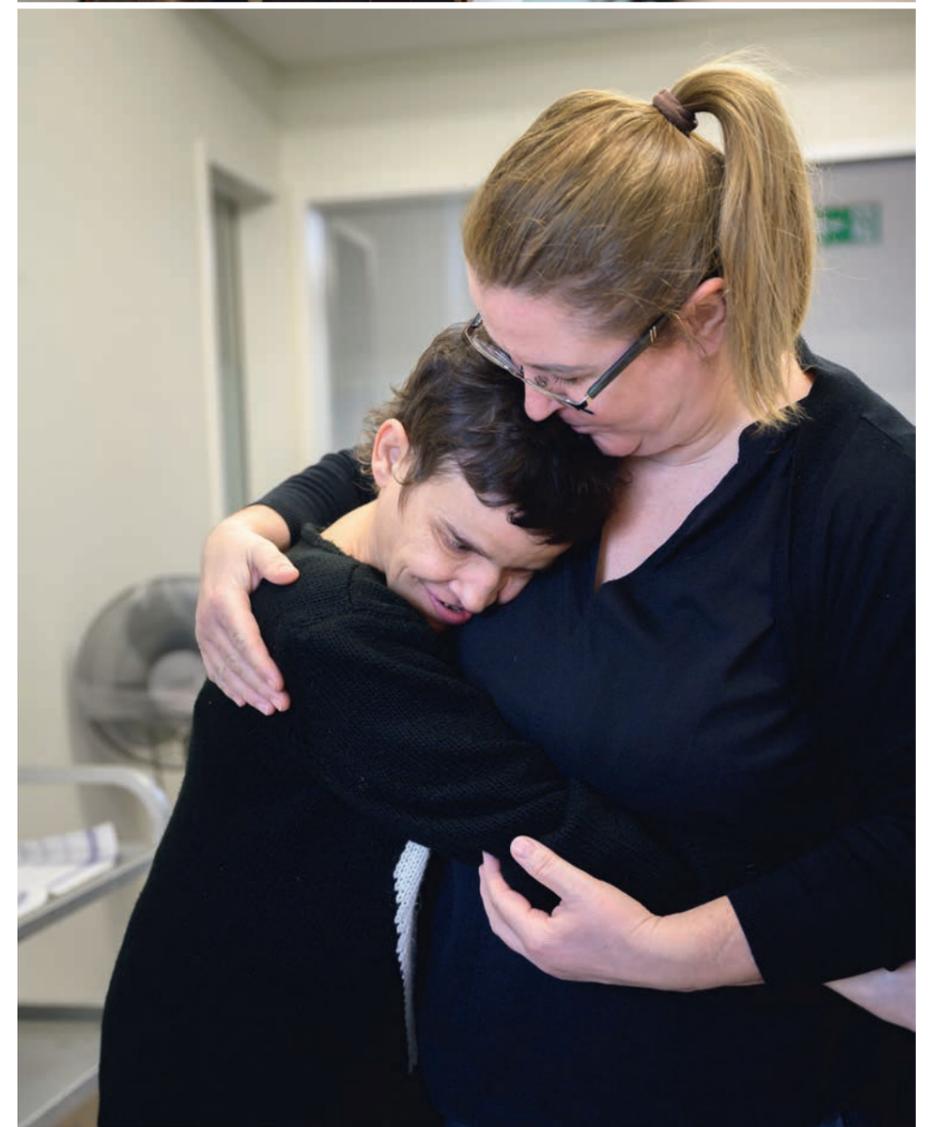
- Offrir un cadre sécurisant
- Continuer d'instaurer le concept du PPH dans nos accompagnements
- Création d'une équipe mobile DEFI
- Réflexion sur la mise en place d'ateliers ou lieu d'activités DEFI
- Création d'une salle Snoezelen

Conscient-e-s de la tâche ardue que représente l'accompagnement des personnes présentant des comportements défis, nous sommes en constante adaptation et évolution dans nos accompagnements. Il est essentiel d'avoir un esprit ouvert et en mouvement.

La sécurité de toutes et tous est un enjeu majeur sur lequel la direction est particulièrement vigilante. En plus des formations, de l'ajustement permanent de l'infrastructure, les cadres de proximité contribuent à la diminution des risques et aux débriefings réguliers des situations complexes. Sans leur investissement nous ne pourrions évoluer dans cet environnement.

Je tiens à remercier vivement chaque personne qui s'implique et contribue au quotidien, à offrir le meilleur des environnements aux personnes accueillies.

Stan Bornand  
Directeur MdV DEFI



## Maison de Vie & de Santé (MdV Santé)



### Bélaïa

Le foyer Bélaïa dispose de 10 places fixes pour des personnes cérébrolésées, et depuis 2023, de 2 places d'accueil pour des personnes venant d'autres foyers Perce-Neige nécessitant des soins plus expérimentés que ceux que leur foyer peut leur procurer. Le but étant que les personnes occupant ces 2 places puissent retourner dans leur foyer d'origine après leur convalescence, au mieux de leur forme.

En 2023, 4 bénéficiaires, autres que cérébrolésés, ont occupé ces chambres pour des périodes plus ou moins longues (de 2 à 70 jours).

Un résidant a pu quitter le foyer pour vivre en appartement adapté, avec un suivi SAMBA.

Deux résidentes sont décédées en deuxième partie d'année et nous avons accueilli trois nouvelles personnes.

L'équipe qui prend soin des résident-e-s est composée de 3 éducateur-trice-s, 14 ASSC-ASA et une vingtaine d'infirmières (ces dernières sont sous contrat de prestations avec le RHNe), un éducateur principal et une infirmière ICUS.

Un musicothérapeute, des physiothérapeutes et une ergothérapeute viennent compléter l'équipe au plus près des bénéficiaires. Sans oublier Léo, le lionberg de l'ergothérapeute, qui en plus de faire le job, est l'attraction lorsqu'il est là, celui avec lequel les bénéficiaires ont beaucoup de plaisir à travailler.

Ce foyer multidisciplinaire est donc composé d'une très grande équipe d'environ 40 personnes.

Si chaque membre du personnel a son cœur de métier, nous souhaitons que tous et toutes puissent se retrouver lors de certaines activités et nous encourageons ces moments qui favorisent le lien entre les différents rôles professionnels et aide à une meilleure compréhension du métier de l'autre.

D'abord, au niveau des références où chaque résidant-e bénéficie d'un-e référent-e éducatif-ve et un-e co-référent-e soins. Puis, concernant les formations, le personnel PN participe à des formations RHNe (Réanimation, Urologie par exemple) tout comme le personnel RHNe participe aux formations PN dans le cadre du foyer (FRAGILE, Active Support par exemple). Enfin, les bénéficiaires sont appelés à participer, dans la mesure du possible, à des activités au sein du foyer (bricolages, cuisine, jeux...) tout comme à l'extérieur (sortie en bateau, marchés, balades, commissions, ...).

En 2023, beaucoup de sorties ont été mises sur pied et cela a demandé une grande organisation. Entre les nombreux rendez-vous médicaux, les thérapies, cela relève parfois de l'exploit pour planifier les choses. Mais c'est toujours pour le plaisir des uns et des autres et ce sont des moments très appréciés.

Les résident-e-s ont aussi pu bénéficier, cette année, du passage 1x/mois, de Paco et Quinoa, deux St-Bernard adorables de la Fondation Bari, décédés malheureusement à peu de temps d'intervalle en cette fin d'année.

Enfin, une salle Snoezelen a été créée et équipée grâce à Terrence Wilsher que nous remercions encore chaleureusement. Les bénéficiaires y passent des séances dans un univers sensoriel qui leur procure calme et bien-être. Une dizaine de collaborateur-trice-s ont pu être formé-e-s à son utilisation et la salle est fortement mise à profit.

Pour 2024 nous avons le projet d'ouvrir un espace pour les activités des bénéficiaires, qui soit ailleurs que sur le lieu où ils-elles mangent, dorment, font leurs thérapies, reçoivent leur famille.

Nous avons la possibilité de louer sur le site un espace de 3 ½ pièces inoccupé. Ce lieu, en cours d'aménagement, agencé comme un appartement ordinaire, offrira une salle créativité, un salon détente qui pourra accueillir aussi les familles, une grande pièce à vivre équipée d'une cuisine pour les activités, fêter les anniversaires, passer Noël avec sa famille, un bureau pour les collaborateurs et collaboratrices. Le tout au même étage que le foyer, favorisant ainsi l'autonomie des bénéficiaires dans leurs déplacements.

Avec l'arrivée de nouveaux éducateur-trice-s, d'autres projets verront le jour et nous nous en réjouissons.

### Chamarel

Le foyer Chamarel accueille 7 bénéficiaires avec un polyhandicap au 2ème étage de la Maison de Vie et de Santé.

L'équipe se compose de personnel éducatif HES, ES, ASE, ASSC, ASA ainsi que d'une infirmière détachée du foyer Bélaïa les jours ouvrables. Les résident-e-s bénéficient de thérapies (physio-ergo). Léo, le chien éduqué pour la thérapie, intervient également avec sa maîtresse auprès des bénéficiaires qui le souhaitent.

En 2023, nous avons accueilli successivement deux petites filles de l'école Perce-Neige.

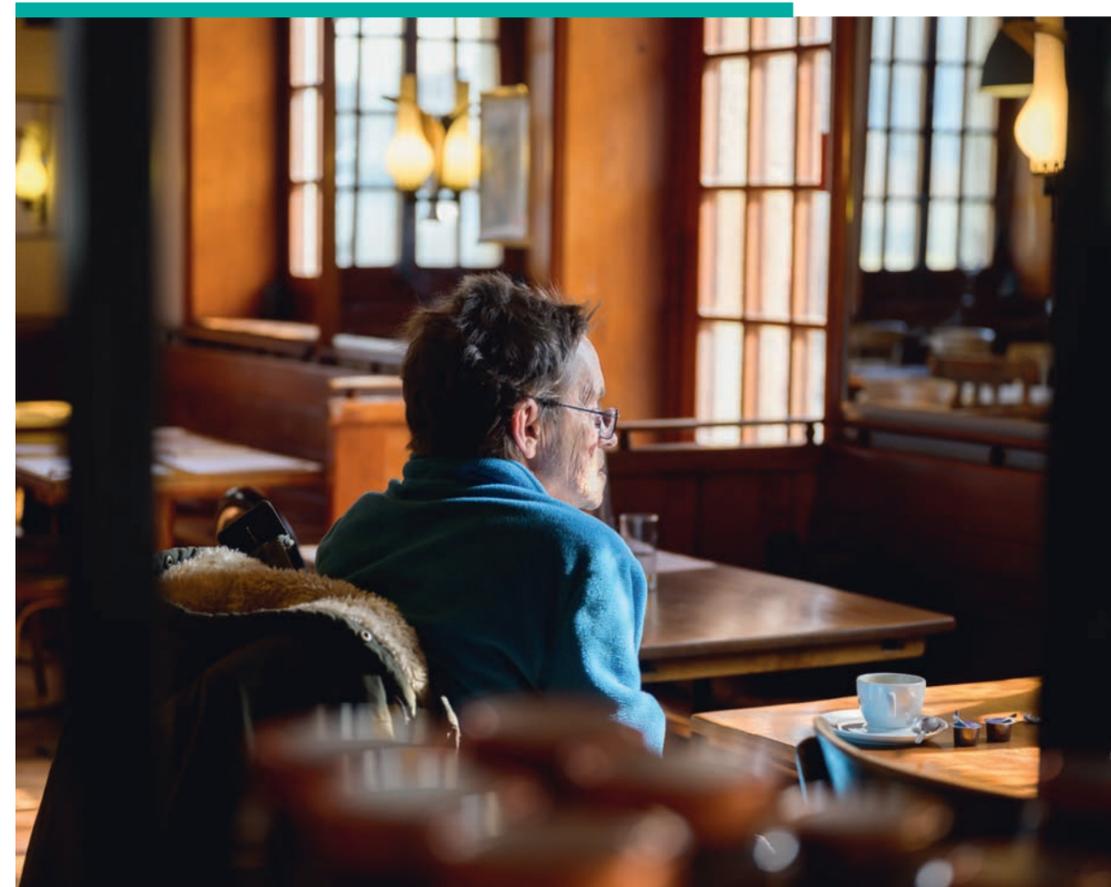
L'une pour une convalescence d'environ trois semaines et la seconde pour un suivi à plus long terme, pratiquement une année.

Si l'inquiétude du personnel s'est fait sentir avant leur arrivée, elle s'est rapidement dissipée en quelques jours. Elles furent des rayons de soleil au sein du foyer. Ce n'était pas une habitude de s'occuper d'enfants et leur départ, dans une autre institution pour l'une et le retour dans son foyer pour l'autre, ont laissé planer un sentiment de nostalgie dans l'équipe qui en prenait soin au quotidien et qui s'y était attachée.

Le quotidien du foyer est rythmé par les soins, les activités et les repas.

Beaucoup d'activités sont proposées en individuel ou en petit nombre. Le cheval, la salle Snoezelen, le vélo électrique adapté, obtenu grâce à Terrence Wilsher que nous remercions de nouveau chaleureusement, le karting, les sorties en bateau, le bricolage... Et si le musicothérapeute n'intervient pas à Chamarel, un éducateur joue régulièrement de la guitare pour le plus grand plaisir des bénéficiaires, dont plusieurs poussent même parfois la chansonnette.

L'équipe éducative utilise les outils PPH, MHAVIE dans la prise en charge individuelle. L'environnement est adapté et organisé de manière à gommer la situation de handicap. Il faut parfois adapter plusieurs fois l'environnement jusqu'à



trouver le bon. Des supports visuels, sensoriels, olfactifs et vibratoires soutiennent ce travail dans un but de stimulation tout comme de bien-être.

En 2024 un projet de camp est à l'étude.

Un projet d'occupation des locaux jouxtant le foyer Chamarel, inoccupés actuellement, est en réflexion pour le courant de l'année.

### Intendance

L'équipe de l'intendance, sous la responsabilité d'Isabelle Jequier, est toujours disponible pour répondre aux besoins dans les foyers. Multitâche, on la retrouve dans les étages, à la cafétéria, pour aller chercher les chariots repas au Home Dubied, à la buanderie...

Ces compétences multiples pour chacun et chacune ainsi que le roulement établi afin de varier les activités et être capable de remplacer les collègues à tous les postes en cas d'absence, joue beaucoup dans la stabilité de l'équipe. De plus, leur bonne humeur en fait des personnes très appréciées de tous.

### Équipe d'animation

Composée de membres du personnel des deux foyers et avec toutes les corporations représentées, l'équipe d'animation nous offre quatre activités par année qui sont attendues tant par les bénéficiaires que par le personnel et les familles.

Cette année au printemps, nous avons eu la fête des fleurs à Couvet avec barbecue et grillades argentines d'Auréliano. En été, une sortie à Evologia a été organisée avec les familles, très reconnaissantes de ce moment hors cadre. La fête de la courge, en automne, avec la venue de «cuisseurs de marrons» et la fête de Noël... à Noël, avec danses, musique, chants et ateliers déco, crêpes, barbabapa. Une belle fête avec les familles de nouveau.

Ces animations apportent chaque fois une émulation dans les foyers et génèrent une effervescence toute particulière. Elle est l'occasion d'activités pour les bénéficiaires qui réalisent toutes les décorations avec le personnel.

Un grand merci aux équipes éducatives pour leur investissement au quotidien.

Patricia Putzu  
Responsable Maison de Vie & de Santé

## Service Santé & Soins

«Il existe un sentiment d'intégrité lorsque deux êtres humains prennent soin l'un de l'autre»

Naomi Feil

### Améliorer l'accueil dans les hôpitaux des personnes vivant avec un handicap.

La «Voie Violette», spécialement dédiée aux personnes en situation de handicap, lors de leur accueil aux urgences du RHNe, fonctionne de mieux en mieux. Toutefois, le tournus important des équipes hospitalières demande d'intervenir régulièrement afin de rappeler l'importance de cette «Voie Violette» pour nos bénéficiaires et leurs accompagnant-e-s.

En août 2023, un article<sup>1</sup> écrit en collaboration avec les médecins cadres des urgences est paru dans la revue médicale Suisse. Cet article parle de notre expérience et de notre collaboration en lien avec la «Voie Violette» aux urgences du RHNe.

L'accueil des bénéficiaires dans les services hospitaliers reste encore trop souvent inadapté essentiellement à cause de la méconnaissance des professionnel-le-s de la santé des différents types d'accompagnement concernant nos bénéficiaires. Le RHNe a récemment engagé une infirmière spécialiste du monde du handicap. Le service Santé et Soins de la Fondation va étroitement collaborer avec elle en 2024 afin d'améliorer la prise en charge de nos bénéficiaires dans les différents services hospitaliers.

L'intégration des personnes proches aidantes est également un point important sur lequel nous allons continuer de travailler en 2024 avec les hôpitaux. En particulier dans les services, afin qu'ils intègrent plus systématiquement les observations des personnes qui accompagnent au quotidien les bénéficiaires.

### Continuer de développer notre réseau médico-soignant intra et extra cantonal

2023 a été une année importante avec la création de nouveaux contrats en lien avec nos différent-e-s partenaires médico-soignant-e-s externes. Toutes nos pharmacies partenaires sont actuellement sous convention d'assistance pharmaceutique et répondent à un cahier des charges du-de la pharmacien-ne répondant pour la Fondation. Nos physiothérapeutes partenaires sont sous contrat de prestataires externes chez les adultes de la Fondation. Concernant nos médecins conseils et partenaires, dès janvier 2024, ils recevront un contrat de mandat pour les prestations médicales (LAMal et hors LAMal).

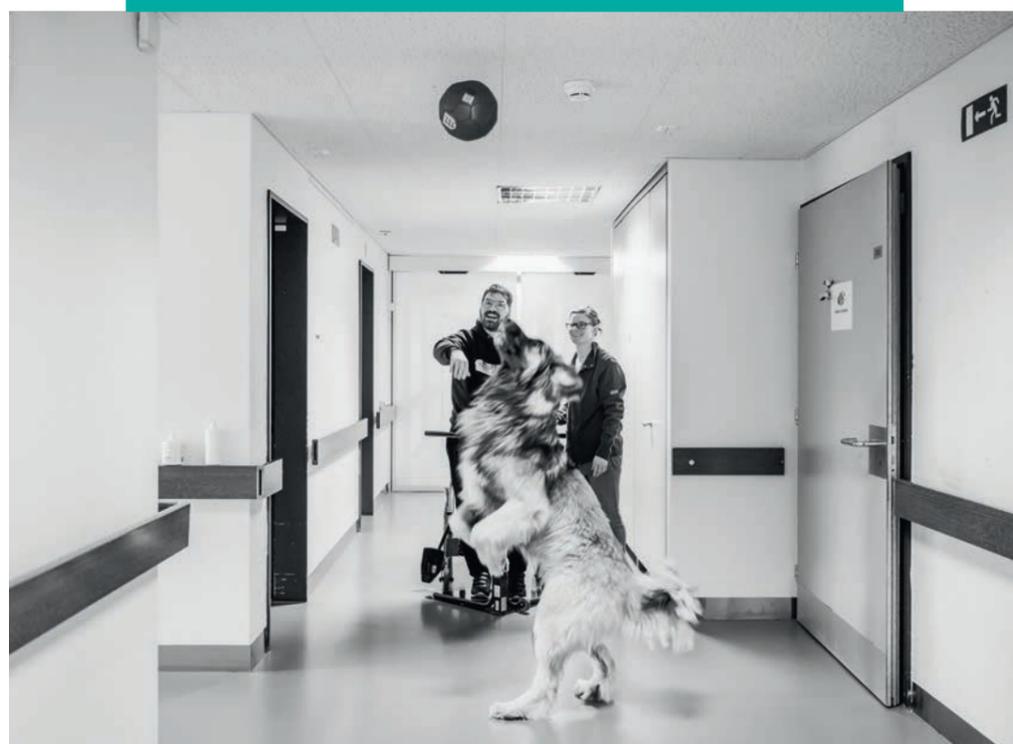
De nouveaux partenaires externes ont rejoint nos équipes en 2023: une infirmière diabétologue et spécialiste des plaies, un ergothérapeute spécialiste en troubles de la déglutition, une diététicienne, un ergothérapeute spécialisé en ergonomie et des podologues pédicures.

Nous avons également développé un partenariat avec l'équipe médico-soignante de l'unité de gériatrie aiguë (UGA) du RHNe en lien avec l'optimisation de la prise en charge des aîné-e-s sur le site des Hauts-Geneveys. Nous continuons également de collaborer avec d'autres infirmeries d'institutions romandes qui travaillent également dans le domaine du handicap mental (La Fondation Eben Hezer (Lausanne), le Foyer la Colombière (Fribourg), La Castalie (Valais), Institution l'Espérance (Vaud), l'Institution de Lavigny (Vaud), etc.).

### Référentiel pour les actes médicotéchniques délégués

Un recueil de tous les actes médicotéchniques a été réalisé afin de clarifier les domaines d'intervention socio-éducatifs et soignants sur les lieux de vie de la Fondation. Ce référentiel permet également de savoir quels gestes techniques

<sup>1</sup> Dr Michael Hamaoui, Christophe Galzin, Dr Jérémy Terrat et le Dr Vincent Della Santa, vulnérabilité aux urgences des patients vivant avec un handicap mental, Revue Médicale Suisse 2023, 19: 1470-2



peuvent être délégués et ceux pour lesquels il faut passer par une équipe professionnelle (ex: soins à domicile). Ce référentiel validé par notre direction est actuellement en cours de validation auprès de la directrice du SAHA, du médecin cantonal et de la pharmacienne cantonale.

### Formation continue médico soignante des collaborateur·rice·s

Durant cette année, nous avons pu continuer de former le personnel de la Fondation à la Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP) et aux différentes manoeuvres pour faire face à une «fausse-route» (manoeuvre de Heimlich).

Nos infirmières institutionnelles, certifiées BLS AED<sup>2</sup> (Basic Provider 2022) et Advance BLS AED (Generic Provider 2023), ont pu intervenir sur les différents sites afin de former en pratique, au cours de mini-ateliers, les collaborateur·rice·s, toutes catégories professionnelles confondues.

En 2023, les sites externes (FORTL et ES) ont tous été formés au BLS AED par le Sous-directeur santé et soins ou par les équipes d'instructeurs BLS de la société Glasgow3 pour le DC ES.

En 2024, toutes les équipes socio-éducatives des sites stationnaires (Hauts-Geneveys, Boudry et Fleurier) seront formées sur une demi-journée aux soins médico techniques de base.

### Bulletin Santé mensuel des Perce-Neige

Pour permettre au personnel de notre Fondation de se familiariser avec les problématiques santé les plus courantes auxquelles il peut être confronté dans sa pratique quotidienne, un Bulletin Santé Perce-Neige est publié sur l'Intranet de la Fondation chaque mois. En 2023, les 12 thèmes suivants ont été abordés: le zona, le diabète sucré, le défibrillateur cardiaque AED, les accidents d'exposition au sang (AES), la manoeuvre d'Heimlich, les soins des pieds et les chaussures adaptées, les poux, les punaises de lit, les tiques, la coqueluche et l'alimentation des aîné·e·s.

### Formation des équipes socio-éducatives aux échelles de la douleur et comportementales

En 2023, le focus a été mis sur l'évaluation des troubles du comportement (échelles spécifiques comportementales) chez les personnes en situation de handicap mental, car ils sont souvent révélateurs d'un problème de santé et/ou de douleurs. Quelques bénéficiaires ont des difficultés à exprimer leur douleur, ce qui peut se manifester parfois par un simple changement d'humeur. Il n'est pas rare qu'une déstabilisation psychique soit provoquée par des douleurs physiques dont la personne ne parvient pas à se plaindre directement en raison des limites de ses possibilités de verbalisation. Il est donc important de pouvoir en priorité identifier le changement de comportement pour pouvoir identifier et traiter la douleur.

Il s'agit ensuite de rechercher les affections somatiques les plus fréquentes en s'aidant de l'acronyme DODUGO<sup>3</sup> (Dentaire, ORL, Digestif, Urogénital, Orthopédique). Les équipes soignantes ont été formées à cette approche. En 2024, ce sera au tour des équipes socio-éducatives d'être sensibilisées à cet outil. L'objectif étant la prévention et la détection précoce d'un problème de santé et le traitement rapide des douleurs sous-jacentes.

### DC ES

Au sein du Domaine de Compétences École Spécialisée (DC ES), nous avons développé en 2023 la promotion et la prévention santé en lien avec les objectifs des cercles scolaires du canton. Nous avons eu le renfort externe d'une experte dans ce domaine qui nous a aidé à promouvoir et coordonner ces activités de prévention santé au niveau cantonal. Les retours des équipes et de l'experte sont très encourageants.

<sup>2</sup> BLS AED: certificat Basic Life Support et Automated External Defibrillator

<sup>3</sup> DODUGO: Top 5 des problèmes somatiques chez les personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement (Marieme Ba Anna Daniluk Julien Salamun Dagmar M. Haller Anne-Chantal Héritier Barras)



Nous avons également collaboré à plusieurs reprises avec la Ligue Pulmonaire Neuchâteloise en lien avec certaines situations respiratoires délicates à gérer dans les écoles. Une nouvelle collaboration avec l'équipe mobile de soins palliatifs pédiatriques du CHUV verra le jour en 2024.

En 2023, des Bulletins Santé Perce-Neige spécifiquement dédiés aux enfants ont également été publiés sur Intranet (les poux, la coqueluche, ...)

### Conclusion

Les soins aux personnes vivant avec un handicap mental exigent une approche holistique et individualisée. Les professionnel·le·s de la santé doivent apprendre et tenir compte des besoins spécifiques de chaque individu, en se concentrant sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et le soulagement des symptômes. Tout en tenant compte que l'avancée en âge de nos bénéficiaires entraîne le déclin de leurs capacités et habiletés (locomotrices, psychologiques, cognitives, etc.) et le développement de problèmes de santé nouveaux (maladies cardiovasculaires, neurodégénératives, cancéreuse, atteintes sensorielles, etc.). Avec le vieillissement, les personnes en situation de handicap développent de nouveaux besoins en matière d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, les soins et le suivi médical. Nos équipes médico-soignantes en soutien aux équipes socio-éducatives sont là pour permettre un accompagnement individualisé et bienveillant de chaque bénéficiaire le plus longtemps possible sur son lieu de vie.

«Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous ensemble»

Lao Tseu

Christophe Galzin  
Sous-directeur Santé & Soins





LesPerceNeige  
FONDATION

Rapport de performance



*Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.*

# Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

## Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 18 septembre 2019. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépitage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'éducation
- à l'instruction
- au traitement thérapeutique
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'occupation
- à l'hébergement
- à l'inclusion
- aux soins

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle <sup>1</sup>
- présentant un polyhandicap <sup>2</sup>
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) <sup>3</sup>

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

## Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un-e directeur-riche général-e, chargé-e d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il-elle suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le-la directeur-riche général-e oeuvre au maintien des Domaines de Compétences, des Maisons de Vie et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il-elle s'entoure d'une équipe de direction.

<sup>1</sup> Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

<sup>2</sup> Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

<sup>3</sup> Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

## Contexte

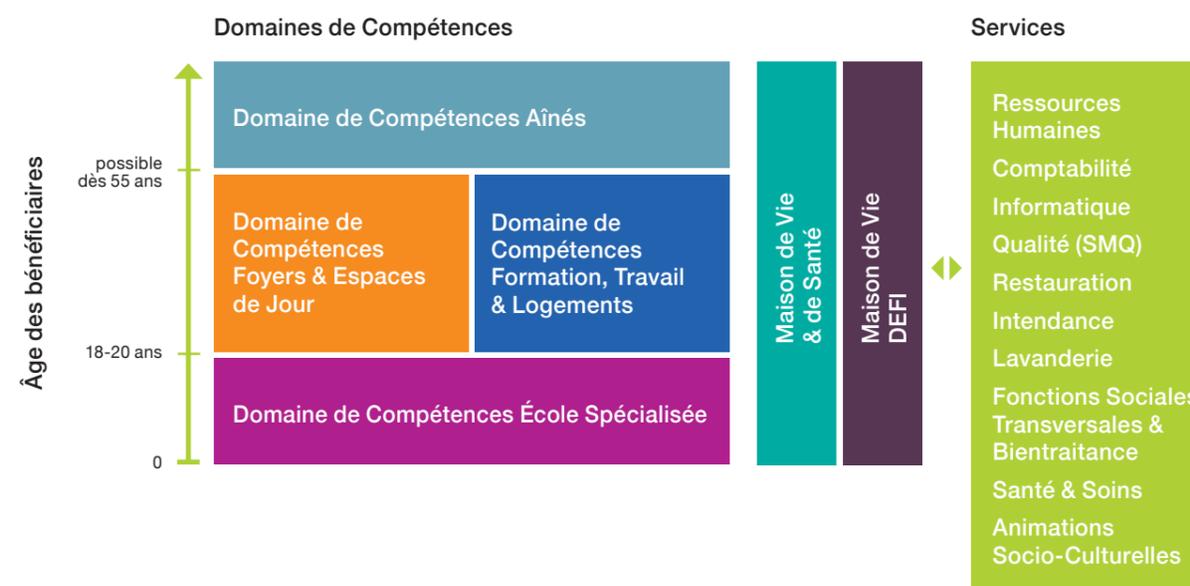
La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel.

Pour les secteurs d'activités Adulte et Senior: le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'adulte (SAHA).

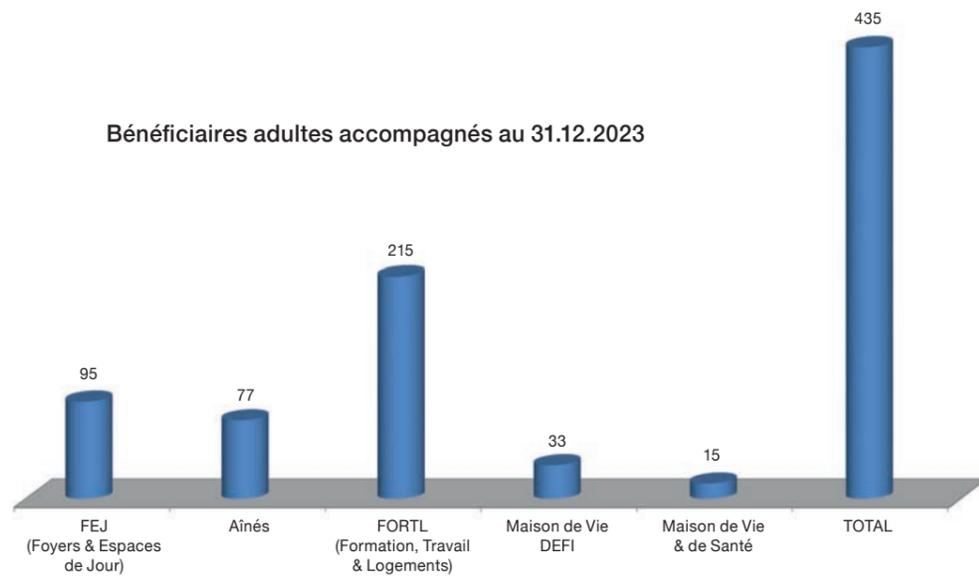
Pour le secteur d'activités Enfance & Adolescence: le département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES).

## Les organes dirigeants

<b>Vincent Martinez</b>	Directeur Général de la Fondation
<b>Stéphane Monnier</b>	Directeur Administratif et Financier
<b>Florence Hug</b>	Directrice des Ressources Humaines
<b>Catherine Bourquin</b>	Directrice Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour
<b>Anne-Laure Racine</b>	Directrice Domaine de Compétences Aînés
<b>Daniel Marthe</b>	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
<b>Kathrin Roth</b>	Directrice Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements
<b>Stan Bornand</b>	Directeur Maison de Vie DEFI



### Bénéficiaires adultes accompagnés au 31.12.2023

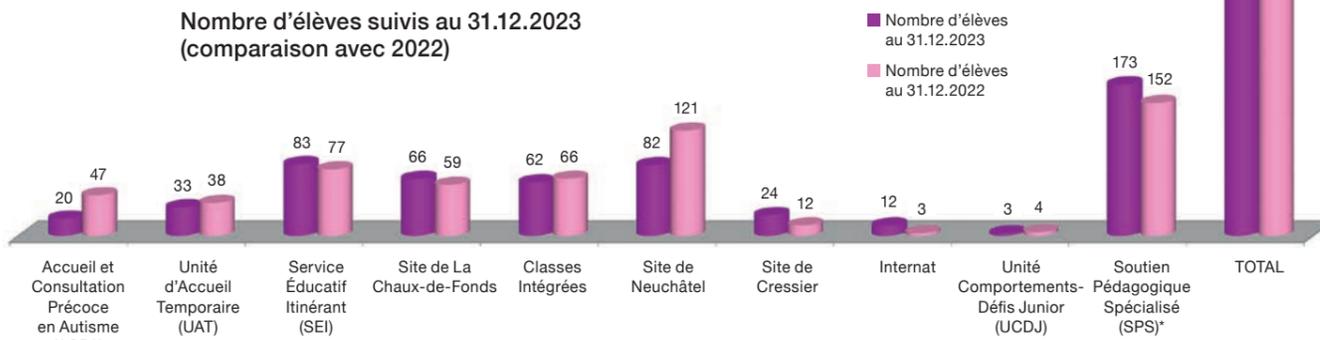


### Domaines de Compétences et Maisons de Vie

### Nombre d'élèves par filière au 31.12.2023

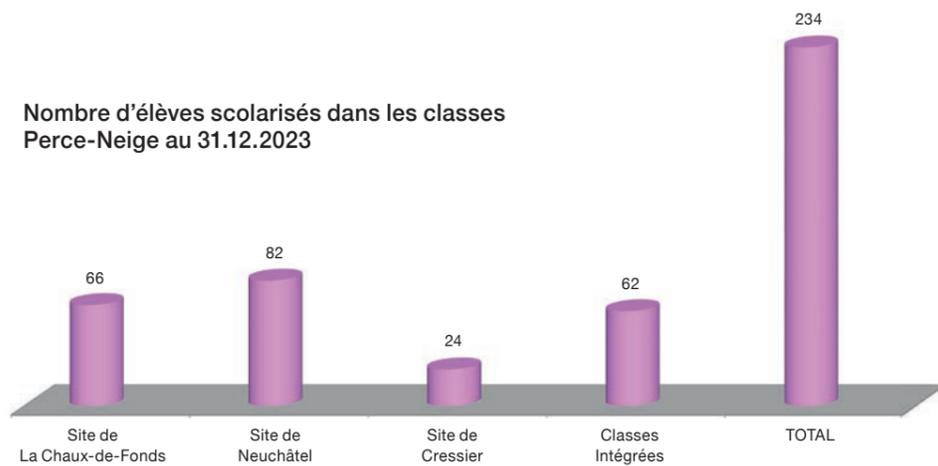


### Nombre d'élèves suivis au 31.12.2023 (comparaison avec 2022)



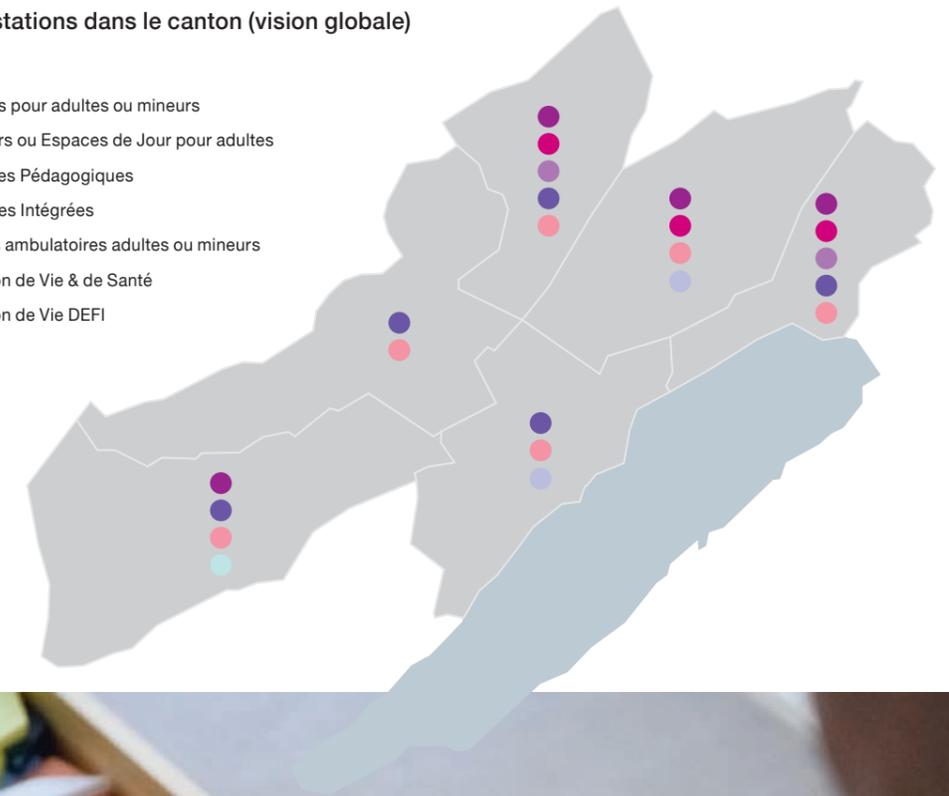
\* SPS: soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

### Nombre d'élèves scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2023



### Prestations dans le canton (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs
- Maison de Vie & de Santé
- Maison de Vie DEFI



**Effectif au 31.12.2023: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes**  
Répartition du personnel par sexe et par statut

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	413.00	581	156.22	180	569.22	761
Apprenti-e-s	36.00	36	24.00	24	60.00	60
<b>Sous-total</b>	<b>449.00</b>	<b>617</b>	<b>180.22</b>	<b>204</b>	<b>629.22</b>	<b>821</b>
<b>Sous-total en %</b>	<b>71.36%</b>	<b>75.15%</b>	<b>28.64%</b>	<b>24.85%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Stagiaires	32.90	34	8.00	8	40.90	42
Autres CDD <sup>1</sup>	22.10	29	9.00	12	31.10	41
<b>Total</b>	<b>504.00</b>	<b>680</b>	<b>197.22</b>	<b>224</b>	<b>701.22</b>	<b>904</b>

<sup>1</sup> Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige compte 629.22 EPT pour 821 collaboratrices et collaborateurs (apprenti-e-s inclus-e-s et hors postes vacants). L'effectif de la Fondation est en évolution de près de 3% par rapport à l'année passée, avec 24 personnes supplémentaires pour 25.62 EPT, représentant une hausse de l'ordre de 4.24% des EPT.

Pour faire face à l'accueil d'un nombre accru de bénéficiaires de prestations, la Maison de Vie DEFI - Dispositif Éducatif à Forte Intensité - a connu une hausse significative de ses EPT avec +31.65% d'EPT en un an (+19.75 EPT) en lien avec l'ouverture d'un foyer éducatif à forte intensité pour mineurs, ainsi que la création de trois nouveaux foyers occupationnels validés respectivement par l'OES (Office de l'Enseignement Spécialisé) et le SAHA (Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte) du canton de Neuchâtel. De même, le Domaine de Compétences École Spécialisée a enregistré une augmentation de près de 3.45% (+5.7 EPT) pour assurer l'accompagnement spécialisé des mineurs sur l'année 2023.

Le personnel des Fonctions Sociales Transversales et Santé & Soins (+1.9 EPT) ainsi que celui des services administratifs et logistiques (+3.15 EPT) ont vu également leurs EPT renforcés en lien avec l'augmentation des volumes, la sécurisation des missions et les prestations requises.

En revanche, ont déployé leurs prestations avec un effectif à considérer comme stable, voire en légère régression (entre -1.65% et -3.21%):

- le Domaine de Compétences Aînés
- le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ)
- le Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements (DC FORTL)
- ainsi que la Maison de Vie et de Santé

**Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels**  
Chiffres-clés 2023

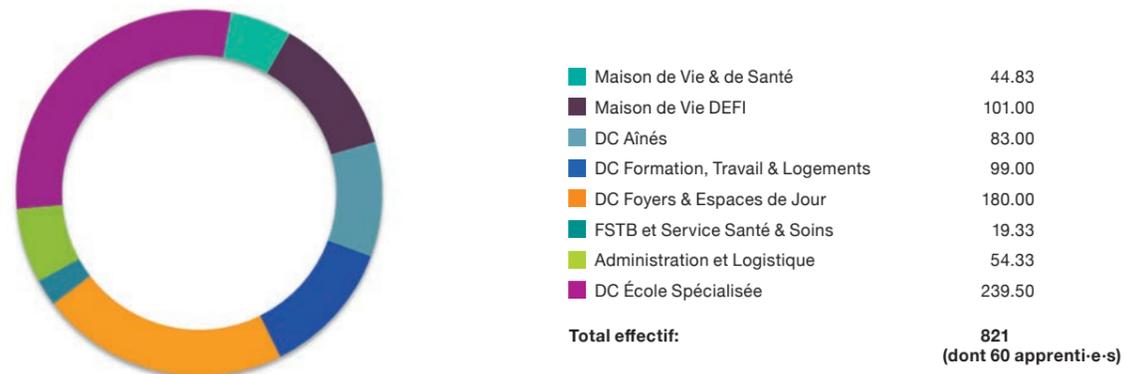
		
Population suisse résidante permanente (OFS 2023)	49.7%	50.3%
Personnes actives occupées selon le sexe (OFS IV-2023)	54.4%	45.6%
<b>Effectif de la Fondation (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2022)</b>	<b>24.85%</b>	<b>75.15%</b>
<b>Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2022)</b>	<b>44.00%</b>	<b>56.00%</b>
Membres de Directions d'entreprise (Rapport Schilling 2023)	81%	19%
Membres des Conseils d'administration (100 plus grands employeurs CH) (Rapport Schilling 2023)	71%	29%
<b>Membres du Comité de direction (8 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2023)</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
<b>Membres du Conseil de Fondation (12 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2023)</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

La politique active en faveur de la représentation des femmes dans les postes de cadres et dirigeant-e-s se poursuit, avec un renforcement de la part des femmes à des fonctions cadres au sein de la fondation, qui est passé de 48.6% en 2021 à 50.43% en 2022 et 56% en 2023.

Avec 50% de femmes actives au sein du Comité de direction de la Fondation (4 femmes sur 8 membres) et 50% au sein du Conseil de Fondation (6 femmes sur 12 membres) en 2023, la Fondation Les Perce-Neige se place toujours favorablement au regard des valeurs indicatives recommandées concernant l'équilibre des genres, à savoir 30% de femmes au Conseil d'administration et 20% à la direction. (Rapport Schilling 2023)



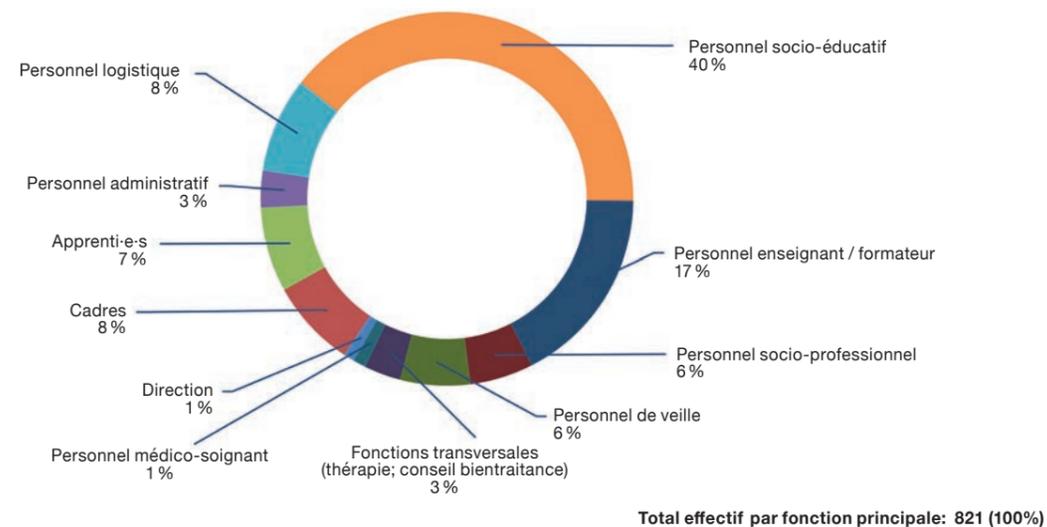
### Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2023



### EPT par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2023



### Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes - 31.12.2023)



Nous relevons que la part de l'effectif en lien direct avec le ou la bénéficiaire de prestations s'élève à 80%.

### Formation continue – chiffres-clés 2023

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaboratrices et collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base, par l'obtention de formations continues certifiantes et par le suivi de perfectionnements ou de recyclages, afin de:

- Maintenir la pertinence de ses actions et créer de la valeur
- Agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif
- Attirer les meilleurs talents
- Être connue et reconnue par ses employé-e-s et partenaires

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et futurs de la Fondation et vise à toucher l'ensemble des fonctions et métiers actifs.

Un plan de formation 2023 ambitieux a pu être tenu. Les formations continues de courtes durées se font en présentiel ou en sessions on-line si le sujet de la formation s'y adapte.

La Fondation garde à coeur de former des apprenti-e-s dans les différents corps de métier présents. Leur effectif a pu être renforcé de 20% par rapport à 2022.

#### 22 employé-e-s ont suivi une formation de base en emploi:

- Educateur-riche social-e HES: 5
- Educateur-riche social-e ES: 12
- Moniteur-riche socio-professionnel-le ES: 5

#### 60 apprenti-e-s en dual, dans les métiers suivants:

- Assistant-e socio-éducatif-ive (ASE) CFC: 49
- Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) CFC: 1
- Assistant-e en soins et accompagnement (ASA) AFP: 1
- Cuisinier-ère CFC: 4
- Employé-e de commerce CFC: 1
- Gestionnaire en intendance CFC: 2
- Employé-e en intendance AFP: 2
- Agent-e d'exploitation CFC: 1

#### 19 employé-e-s ont suivi une formation continue diplômante:

- Formateur-riche niveau CFC: 5
- Certificate of Advanced Studies (CAS): 11  
(CAS en Conduite opérationnelle d'équipe sanitaire et sociale, CAS HES-SO de Praticien-ne formateur-trice, CAS en intervention précoce intensive, CAS en autisme, CAS en approche sur la solution, CAS FORDIF Formation en direction d'institutions de formation, CAS en sexologie clinique)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) de Direction de structure socio-sanitaire: 1
- Master en Enseignement spécialisé: 2

40 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique régulières et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaboratrices et collaborateurs.

La Fondation Les Perce-Neige a signé une convention sur trois ans (2023-2024-2025) avec la SUVA visant à renforcer la prévention et la protection de l'ensemble du personnel contre les accidents professionnels et non-professionnels.

Dans cette optique, les cadres ont été sensibilisés à leurs rôles et actions en matière de sécurité au travail et protection de la santé. Des formations et ateliers pratiques adaptés ont été dispensés tout au long de l'année et toucheront l'ensemble du personnel et des sites en trois ans sur les thèmes suivants:

- Mise en oeuvre d'une prévention efficace (séminaire destiné aux cadres)
- Prévention des chutes et faux-pas
- Ergonomie et port de charges
- Formation d'agents multiplicateurs «Ergonomie et port de charges» au sein de la Fondation

### Répartition des taux d'activité en %



Le travail à temps partiel est largement répandu au sein de la Fondation, quel que soit le métier de l'employé-e.

Ainsi, plus des trois quarts (75.52%) du personnel travaillent à temps partiel; cette proportion avait dépassé l'an dernier pour la première fois la barre des 75%. Elle est restée stable en 2023.

Plus de la moitié du personnel (58.46%) a un taux d'activité égal ou supérieur à 80%; la part des taux d'activité de «80% et plus» se consolidant encore quelque peu pour la septième année consécutive (+0.99 point de pourcentage).

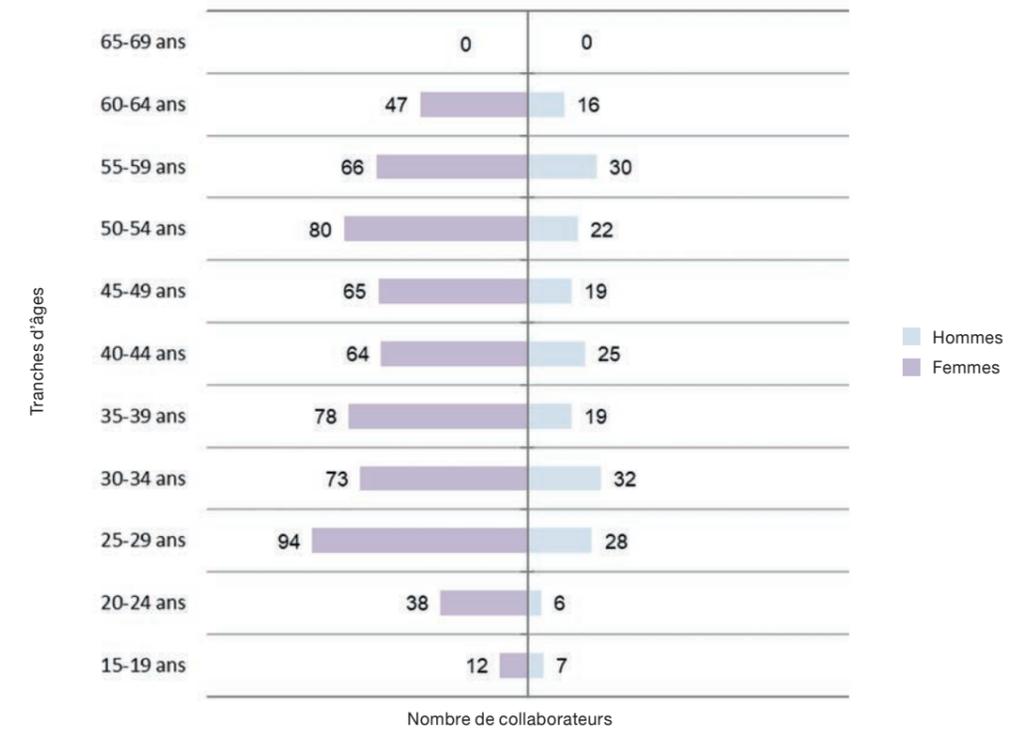
Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	2	0	2
20% à 49%	38	2	40
50% à 79%	273	26	299
80% à 99%	206	73	279
100%	98	103	201
<b>Totaux</b>	<b>617</b>	<b>204</b>	<b>821</b>

Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	0.32%	0.00%	0.24%
20% à 49%	6.16%	0.98%	4.87%
50% à 79%	44.25%	12.75%	36.42%
80% à 99%	33.39%	35.78%	33.98%
100%	15.88%	50.49%	24.48%
<b>Totaux en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Pyramide des âges

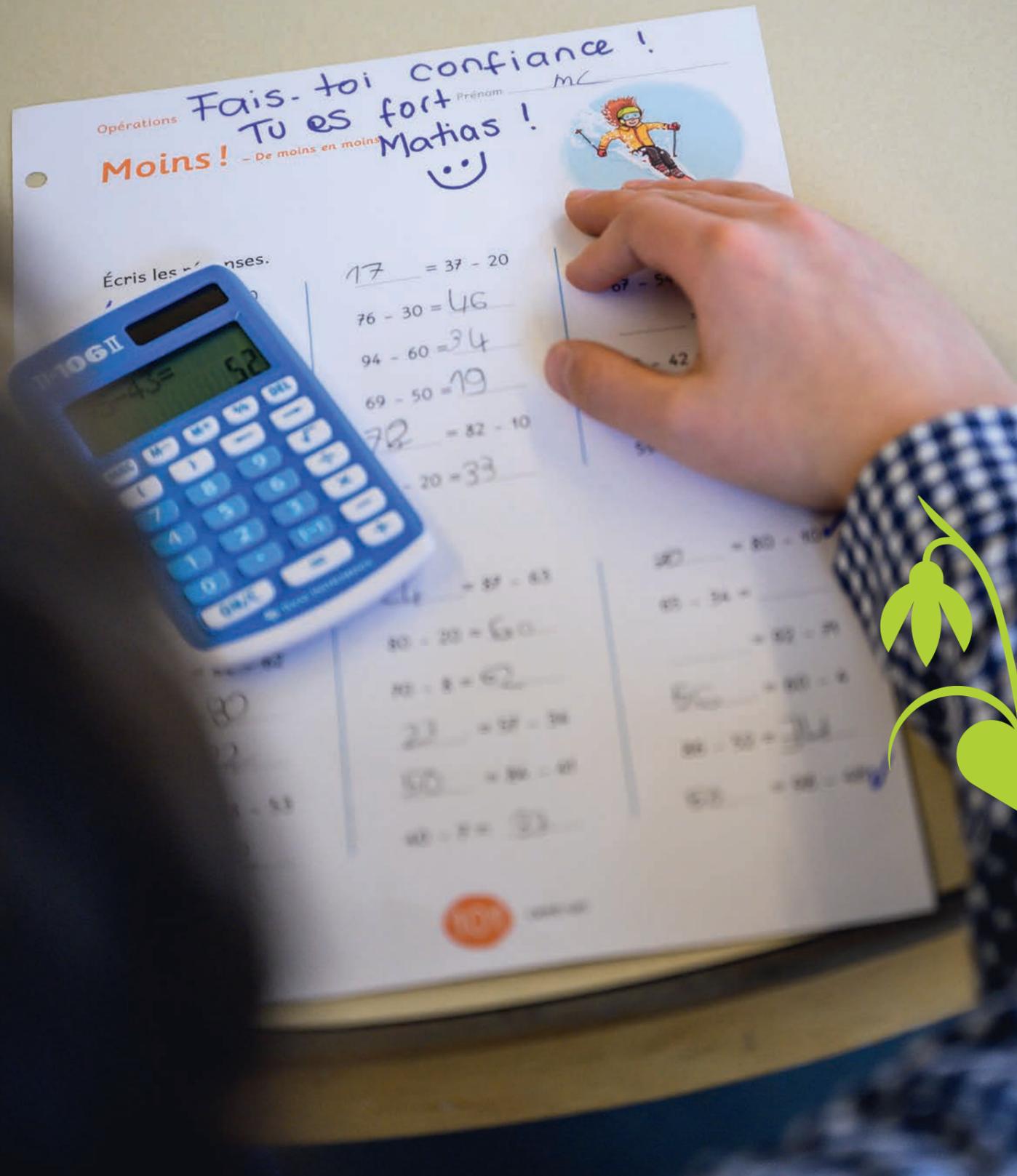
	Âge moyen	Effectif
Femmes	41 ans	617 personnes
Hommes	42.51 ans	204 personnes
<b>Ensemble du personnel</b>	<b>41.3 ans</b>	<b>821 personnes</b>

L'âge moyen du personnel demeure parfaitement stable à 41.3 ans entre 2022 et 2023; l'âge moyen oscillant entre 40.6 et 41.6 ces sept dernières années.



### Nationalités et domiciliation





# Comptes 2023 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2023

	2023	2022
<b>1 ACTIF</b>	<b>143'720'306</b>	<b>145'418'503</b>
<b>10 ACTIF CIRCULANT</b>	<b>83'500'223</b>	<b>84'355'633</b>
100 Liquidités	8'182'508	7'777'318
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	132'456	126'871
105 Débiteurs	2'320'984	2'281'875
106 Autres débiteurs	4'541'822	3'895'037
107 Stocks	354'310	488'078
108 Stocks ateliers	193'609	197'137
109 Comptes de régularisation d'actif	67'774'533	69'589'317
<b>11 ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>60'220'083</b>	<b>61'062'870</b>
111 Équipements	1'209'766	1'105'705
112 Véhicules	337'403	419'913
113 Informatiques et communication corporels	325'490	339'770
114 Informatiques et communication incorporels	38'068	65'562
115 Titres et autres placements financiers	-	-
110 Immeubles	58'309'356	59'131'920
<b>15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	2023	2022
<b>2 PASSIF</b>	<b>143'720'306</b>	<b>145'418'503</b>
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>120'771'082</b>	<b>122'412'691</b>
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME</b>	<b>90'650'795</b>	<b>93'873'211</b>
200 Créanciers	2'613'570	3'939'497
201 Autres Créanciers	80'455	76'978
202 Dettes financières c.t. portant intérêt	29'503'694	35'510'099
205 Comptes de régularisation de passif	58'453'076	54'310'637
208 Provisions	-	-
<b>20 CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME</b>	<b>30'120'286</b>	<b>28'575'480</b>
206 Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	30'120'286	28'575'480
<b>21 CAPITAL DES FONDS</b>	<b>1'428'156</b>	<b>1'688'634</b>
210 Capital des fonds affectés	699'246	642'199
211 Capital du fonds OES	1'046'436	1'046'436
212 Résultat OES de l'exercice	-317'526	-
<b>22 FONDS PROPRES/CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>21'521'069</b>	<b>21'317'178</b>
220 Capital propre	21'521'069	21'317'178
2200 Capital de base	19'211'294	20'707'744
2220 Capital libre	2'309'775	1'963'496
2221 Résultat OES en attente d'attribution définitive	-	-1'354'062



# Comptes 2023 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Pertes & Profits

	Boucllement 2023	Boucllement 2022
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
30 Salaires formations	10'582'978	10'251'470
31 Salaires accompagnement	30'288'043	27'698'096
32 Salaires thérapie	688'591	728'694
33 Salaires direction et administration	3'613'826	3'365'267
34 Salaires économat et service de maison	3'591'000	3'340'729
35 Salaires service technique	1'237'078	1'287'481
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'936'351	4'726'170
37 Charges Sociales	13'535'247	12'806'216
38 Autres charges du personnel	389'815	394'163
39 Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	2'709'597	2'467'809
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>71'572'525</b>	<b>67'066'096</b>
40 Matériel médical d'exploitation	301'134	333'195
41 Produits alimentaires et boissons	2'189'967	2'035'016
42 Ménage	676'320	469'952
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	2'711'507	1'802'213
44 Charges d'investissements	6'233'580	5'480'657
45 Énergie et Eau	1'144'767	808'986
46 École, formation et loisirs	322'330	318'285
47 Bureau et administration	1'996'995	1'738'925
48 Outillage et matériel pour ateliers	365'337	395'935
49 Autres charges d'exploitation	4'728'411	4'738'292
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>20'670'349</b>	<b>18'121'456</b>
<b>CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION</b>	<b>92'242'875</b>	<b>85'187'551</b>

	Boucllement 2023	Boucllement 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	16'359'658	15'963'116
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	6'890'902	5'798'556
62 Revenus découlant d'autres prestations	869'616	930'212
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'235'298	1'199'452
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	616'108	584'634
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	16'876	15'674
67 Revenu d'exploitation annexe	59'560	46'664
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	925'111	740'663
69 Contributions à l'exploitation et dons	63'449'300	56'975'381
<b>6 PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>90'422'429</b>	<b>82'254'352</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1'820'445</b>	<b>-2'933'200</b>
7 Charges hors exploitation	-129'756	-105'560
7 Produits hors exploitation	136'225	135'757
<b>7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>	<b>6'469</b>	<b>30'197</b>
8 charges extraordinaires	0	-90'314
8 produits extraordinaires	0	0
<b>8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>0</b>	<b>-90'314</b>
Subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022	1'354'062	0
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-459'915</b>	<b>-2'993'317</b>
<b>RÉSULTAT DES FONDS</b>		
Fonds affectés		
attribution	268'794	165'723
utilisation	-211'747	-17'361
	<b>57'048</b>	<b>148'363</b>
Fonds libres		
attribution	385'278	74'328
utilisation	-38'999	-14'370
	<b>346'279</b>	<b>59'959</b>
<b>RESULTAT ANNUEL 1</b>	<b>-56'588</b>	<b>-2'784'996</b>
<b>ATTRIBUTION / PRÉLÈVEMENT</b>		
Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation / OES en attente d'attribution définitive	0	1'354'062
Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation / OES attribution définitive	-1'354'062	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'496'450	1'639'256
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	-57'048	-148'363
Dont attribution / prélèvement au fonds OES	317'526	0
Dont attribution / prélèvement au capital propre	0	0
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	-346'279	-59'959
<b>RÉSULTAT ANNUEL 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



44



45



# Comptes 2023 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2023

	31.12.2023	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2022	Attribution résultat antérieur	31.12.2021
Capital de base	20'192'089			-1'639'256	21'831'344			-1'465'728	23'297'073
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256		-1'639'256	1'465'728	-1'465'728
Résultat OES en attente d'attribution définitive	0		1'354'062		-1'354'062		-1'354'062		
<b>CAPITAL DE BASE TOTAL</b>	<b>19'211'294</b>	<b>0</b>	<b>-142'389</b>	<b>0</b>	<b>19'353'682</b>	<b>0</b>	<b>-2'993'317</b>	<b>0</b>	<b>22'346'999</b>
Capital libre	2'309'775	346'279			1'963'496	59'959			1'903'537
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION TOTAL</b>	<b>21'521'069</b>	<b>346'279</b>	<b>-142'389</b>	<b>0</b>	<b>21'317'178</b>	<b>59'959</b>	<b>-2'993'317</b>	<b>0</b>	<b>24'250'537</b>
Fonds affectés (note 22)	699'246	57'048			642'199	148'363			493'836
Résultat fonds OES de l'exercice	-317'526	-317'526		0	0	0		-62'059	62'059
Capital du fonds OES	1'046'436			0	1'046'436			62'059	984'377
<b>CAPITAL DES FONDS</b>	<b>1'428'156</b>	<b>-260'479</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'688'634</b>	<b>148'363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'540'272</b>

## Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie</b>		
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'exercice	-56'588	-2'784'996
Variation des provisions	0	0
Amortissements	1'672'237	1'584'663
Pertes sur actifs immobilisés	0	1'261
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation / Diminution des débiteurs	-685'894	350'945
Augmentation / Diminution des stocks	137'296	-155'477
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	1'814'785	-3'002'486
Augmentation / Diminution des créanciers	-1'322'450	363'064
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	4'142'439	3'285'320
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>5'701'824</b>	<b>-357'707</b>
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS</b>		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-346'545	-729'256
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-482'905	-346'783
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	0	-17'273
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-829'450</b>	<b>-1'093'313</b>
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS</b>		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution / affectation capital libre généré	0	0
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	-2'326'405	-3'684'663
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	1'544'807	2'731'058
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS</b>	<b>-781'598</b>	<b>-953'605</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE FONDS</b>	<b>4'090'776</b>	<b>-2'404'625</b>
<b>AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS</b>		
État des liquidités au 1er janvier	-21'085'811	-18'681'186
État des liquidités au 31 décembre	-16'995'036	-21'085'811
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>4'090'776</b>	<b>-2'404'625</b>

# Annexe aux comptes annuels

## pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

### 1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sise aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

### 2. Principes comptables

#### Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 17 avril 2024.

#### Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, exceptées les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

#### Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes:

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principe
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	10 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 à 66 2/3	Méthode linéaire

#### Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

#### Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.



## Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

## Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire. Le total de la rémunération 2023 de la Direction s'élève à CHF 1'079'601.-.

## Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2023.

## 3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

## 4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

## 5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2023	2022
Caisses	112'831	119'810
Comptes postaux	112'201	90'790
Banques	7'957'477	7'566'718
<b>Total Liquidités</b>	<b>8'182'508</b>	<b>7'777'318</b>

## 6. Garanties à terme

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2023	2022
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	<b>132'455</b>	<b>126'870</b>

## 7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2023	2022
Débiteurs représentants légaux	2'320'984	2'281'875
Avance de frais aux usagers	0	0
<b>Total Débiteurs</b>	<b>2'320'984</b>	<b>2'281'875</b>

## 8. Autres débiteurs

	2023	2022
Débiteurs assurances	55'985	48'637
Débiteurs cantons tiers	1'561'681	1'089'300
Débiteurs industriels	3'170'254	2'997'329
Débiteurs divers	71'902	12'772
Ducroire	-318'000	-253'000
Impôt anticipé	0	0
<b>Total des autres débiteurs</b>	<b>4'541'822</b>	<b>3'895'037</b>

## 9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique, de matériel de protection et de logistique.

## 10. Comptes de régularisation d'actifs

	2023	2022
Actifs transitoires	602'652	1'153'200
Excédent de charges et subventions	67'171'881	68'436'118
<b>Total des comptes de régularisation d'actifs</b>	<b>67'774'533</b>	<b>69'589'317</b>

En 2023, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2024 liées aux primes d'assurances et aux contrats de maintenance ainsi que des produits à recevoir liés au contrat-formation pour les apprentis et aux caisses maladies. L'excédent de charges et subventions incluent les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit.

Pour les secteurs en contrat de prestation, il correspond aux subventions annuelles attendues. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation liés à CPCN (anciennement Prévoyance.ne) et qui seront pris en charge par l'État de Neuchâtel (voir note 17). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 27).

## 11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Infrastructures / Agencements Immeubles en cours de travaux	Valeur totale
<b>Valeur brute au 1 janvier 2022</b>	770'000	1'387'325	71'667'234	2'250'000	0	76'074'558
Transferts						0
Acquisitions / transformations					729'256	729'256
Sortie						0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	770'000	1'387'325	71'667'234	2'250'000	729'256	76'803'815
Transferts		1'022'855			-1'022'855	0
Acquisitions / transformations			17'152		329'393	346'545
Sortie						0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2023</b>	770'000	2'410'180	71'684'386	2'250'000	35'794	77'150'360
<b>Fonds d'amortissement au 1 janvier 2022</b>	0	-971'662	-15'616'362	0	0	-16'588'024
Transferts						0
Amortissements		-53'480	-1'030'390			-1'083'870
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2022</b>	0	-1'025'142	-16'646'752	0	0	-17'671'894
Transferts						0
Amortissements		-138'719	-1'030'390			-1'169'109
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre 2023</b>	0	-1'163'861	-17'677'142	0	0	-18'841'004
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	770'000	362'182	55'020'482	2'250'000	729'256	59'131'920
<b>Valeur nette au 31 décembre 2023</b>	770'000	1'246'318	54'007'244	2'250'000	35'794	58'309'356

## Principe comptable général

### Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC, les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilanciels immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

### Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

### Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour certains agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

### Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier.

## 12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2023	2022
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	<b>56'366'274</b>	<b>57'389'506</b>

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédulas hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 35'500'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'État de Neuchâtel.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

## 13. Équipements

	2023	2022
Valeur brute au 1 janvier	5'470'041	5'222'961
Acquisitions	326'231	247'080
Don de la Loterie Romande - achat d'équipements de loisir		
Divers dons/contributions - achats d'équipements		
Ajustements	-2	
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	5'796'270	5'470'041
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-4'364'336	-4'146'511
Amortissements	-222'168	-217'824
Ajustements		
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-4'586'504	-4'364'336
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>1'209'766</b>	<b>1'105'705</b>

## 14. Véhicules

	2023	2022
Valeur brute au 1 janvier	1'796'398	1'788'202
Acquisitions	59'940	46'100
Indemnités sinistre	0	0
Sortie	-13'000	-37'904
Ajustements	-3'299	0
Valeur brute au 31 décembre	1'840'038	1'796'398
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-1'376'485	-1'266'357
Amortissements	-139'150	-148'032
Sortie	13'000	37'904
Ajustements	0	0
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'502'635	-1'376'485
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>337'403</b>	<b>419'913</b>

Lors des exercices 2022 et 2023, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat.

## 15. Informatique et communication corporels

	2023	2022
Valeur brute au 1 janvier	741'985	769'320
Acquisitions	96'734	53'603
Sortie	-96'760	-80'938
Ajustements	124	0
Valeur brute au 31 décembre	742'082	741'985
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-402'215	-372'972
Amortissements	-111'138	-108'920
Sortie	96'760	79'677
Ajustements	0	0
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-416'593	-402'215
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>325'490</b>	<b>339'770</b>

En 2023, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Lors de l'exercice 2022, du matériel informatique a été sorti pour une valeur d'acquisition de CHF 80'938.- avec un impact sur le résultat de CHF 1'261.- (perte).



## 16. Informatique et communication incorporels

	2023	2022
Valeur brute au 1 janvier	386'487	376'325
Acquisitions	0	17'273
Sortie	-6'613	-7'111
Valeur brute au 31 décembre	379'875	386'487
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-320'925	-302'021
Amortissements	-27'494	-26'015
Sortie	6'613	7'111
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-341'807	-320'925
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>38'068</b>	<b>65'562</b>

Lors des exercices 2022 et 2023, des immobilisations informatiques incorporelles totalement amorties et plus utilisées ont été sorties, sans impact sur le résultat.

## 17. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN, anciennement Prévoyance.ne). Au 31 décembre 2023, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la CPCN de zéro franc.

En 2013, une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation à la suite du projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de la caisse de pensions. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de la CPCN pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020.
- Durée 25 ans.
- Annuité variable.
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

À fin décembre 2023, le montant dû à la CPCN est de CHF 2'225'700.- (2022: CHF 2'374'700.-).

En lien avec le passage au système d'assurance de la primauté des cotisations et avec une nouvelle recapitalisation de la caisse en 2019, les employeurs et employés ont dû supporter des mesures compensatoires. Afin de financer ces mesures, La Fondation a contracté un emprunt d'un montant initial de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'État de Neuchâtel pour cet emprunt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes:

- Taux entre 1.66% et 2.84% selon les tranches.
- Durée 20 ans.
- Annuité variable.
- Caution obtenue par le Conseil d'État sur une durée maximale 25ans; pas de rémunération de cette garantie.

Au 31 décembre 2023, le montant dû à La CPCN est de CHF 1'599'720.75 (2022: CHF 1'706'368.80).

Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2023 s'élèvent à CHF 6'129'708.75 pour la part employeur et à CHF 4'094'100.65 pour la part employés (total CHF 10'223'809.40). En 2022, elles s'élevaient à CHF 5'584'207.65 pour la part employeur et à CHF 3'883'929.25 pour la part employés (total CHF 9'468'136.90).

Pour l'exercice 2023, le degré de couverture des engagements se monte à 77.4% (2022: 73.5%) au-dessus du chemin de croissance de 69.1% (2022: 68.4%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

## 18. Comptes de régularisation de passifs

	2023	2022
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	56'542'908	51'827'656
OES – surplus fonds OES	0	0
Comptes de régularisation de passifs	1'910'168	2'482'981

Le montant de CHF 56'542'908.- au 31.12.2023 (2022: CHF 51'827'656.-) vient des acomptes de subventions de l'État de Neuchâtel de l'année 2023, respectivement 2022.

La rubrique «OES – surplus fonds OES» correspond à l'excédent du fonds OES (montant maximum autorisé) devant être remboursé à l'État de Neuchâtel (voir note 23).

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

## 19. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2023	2022
	<b>29'503'694</b>	<b>35'510'099</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise	25'310'000	28'990'000
Prêt CPCN	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	3'938'046	6'264'451

## 20. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu.

## 21. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a al. 1 CO)	2023	2022
		<b>30'120'286</b>	<b>28'575'480</b>
Prêt CPCN/BCN	Deux à cinq ans	1'022'592	1'022'592
Prêt CPCN/BCN	Plus de cinq ans	2'547'181	2'802'829
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	22'410'700	22'741'559
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	4'139'814	2'008'500

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 19 ci-dessus.

## Résultat financier

	2023	2022
<b>Charges financières</b>	<b>1'399'265</b>	<b>1'040'890</b>
Frais bancaires	10'692	16'462
Autres intérêts BCN	380'147	104'124
Intérêts prêt CPCN	78'593	82'859
Intérêts cautionnement	366'874	302'619
Intérêts dettes hypothécaires	562'960	534'827
<b>Produits financiers</b>	<b>231</b>	<b>0</b>

## 22. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2023	Utilisation	Attribution	31.12.2022
Divers dons affectés	2'885	-100	100	2'884
Don 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Don bassin thérapeutique	10'000			10'000
Don de la CCAP	1'000			1'000
Don pour classes préformation	2'059			2'059
Don pour DECALE	500			500
Don pour EPNF - Massala	1'150			1'150
Don pour le DC TSA	37'650			37'650
Don pour le site de La Chaux-de-Fonds	500			500
Don pour l'Unité d'accueil temporaire	7'297			7'297
Don place de jeux à Clos-Rousseau	20'600	-3'000	3'000	20'600
Don place de jeux à NE et CDF	5'000			5'000
Don thérapie équestre DC ES	3'700			3'700
Dons DC Aînés	24'878		300	24'578
Dons Foyer Orangerie	891	-114		1'005
Dons pour DCES	221'180			221'180
Dons pour EDJ	7'485			7'485
Dons pour EPNF	31'744			31'744
Dons pour la Boulangerie	500			500
Dons pour la maison de Vie VDT	500		500	-
Dons pour le foyer Marjolaine	1'353			1'353
Dons personnel de Massala	1'050			1'050
Dons pour le sport	4'229			4'229
Dons pour les engins de loisirs	-	-12'800	12'800	-
Dons pour le site de Cressier	-	-11'000	11'000	-
Dons pour un bac à sable	308			308
Fonds camps Paris	7'015			7'015
Fonds Marzys	18'442		1'000	17'442
Loterie Romande	33'910	-184'732	90'000	128'642
Morgenthaler - Ville de Neuchâtel	75'310			75'310
Don pour place de jeux à Fleurier	9'609			9'609
Don pour les engins à mobilités	6'000			6'000
Fonds affectés - ANMEA-SAHA	102'168		102'168	-
Fonds affectés - ANMEA-OES	47'926		47'926	-
<b>Total général</b>	<b>699'245</b>	<b>-211'747</b>	<b>268'794</b>	<b>642'199</b>

La Loterie Romande a versé une contribution de CHF 90'000.- en 2023 et CHF 130'000.- en 2022 à la Fondation pour la réalisation de places de jeux, l'achat de divers équipements pour les bénéficiaires. Ces projets ont débuté lors de l'exercice 2022 et se poursuivront lors des prochains exercices.

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige a quitté l'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA). Une part de la fortune de l'ANMEA a été versée à la Fondation suite à son départ. La fortune de l'ANMEA a été constituée grâce à des cotisations des institutions membres subventionnées par l'état de Neuchâtel. En conséquence, en accord avec les services étatiques concernés, deux fonds ont été créés et affectés. L'objectif est de les utiliser pour des dépenses futures qui répondent aux buts originaux de l'ANMEA.

## 23. Capital de l'organisation

	31.12.2023	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022	Attribution/ utilisation fonds au capital	Résultat 2022	Attribution résultat antérieur	31.12.2021
Capital de base	20'192'089			-1'639'256	21'831'344			-1'465'728	23'297'073
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256		-1'639'256	1'465'728	-1'465'728
Résultat OES en attente d'attribution définitive	0		1'354'062		-1'354'062		-1'354'062		
<b>Capital de base total</b>	<b>19'211'294</b>	<b>0</b>	<b>-142'389</b>	<b>0</b>	<b>19'353'682</b>	<b>0</b>	<b>-2'993'317</b>	<b>0</b>	<b>22'346'999</b>
Capital libre	2'309'775	346'279			1'963'496	59'959			1'903'537
<b>Capital de l'organisation total</b>	<b>21'521'069</b>	<b>346'279</b>	<b>-142'389</b>	<b>0</b>	<b>21'317'178</b>	<b>59'959</b>	<b>-2'993'317</b>	<b>0</b>	<b>24'250'537</b>
Fonds affectés	699'246	57'048			642'199	148'363			493'836
Résultat fonds OES de l'exercice	-317'526	-317'526			0			-62'059	62'059
Capital du fonds OES	1'046'436				1'046'436			62'059	984'377
<b>Capital des fonds</b>	<b>1'428'156</b>	<b>-260'479</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'688'634</b>	<b>148'363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'540'272</b>

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Lors de l'exercice 2020, la Fondation a signé un contrat de prestations, pour les prestations fournies par notre Domaine de Compétences de l'École Spécialisée, avec l'État de Neuchâtel. Notre partenaire pour la gestion opérationnelle du contrat est l'Office de l'Enseignement spécialisé rattaché au Département de la Formation, des Finances et de la Digitalisation. Ce contrat fixe les conditions cadres et de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour 4 ans, soit de 2020 à fin 2023. Dès l'exercice 2020, les subventions sont comptabilisées sous la rubrique «excédent de charges et subventions» et non plus sous «excédent de charges» (voir note 10). Normalement, le résultat annuel de ce secteur est attribué au bilan dans la rubrique «Résultat OES de l'exercice» via le compte de résultat par la rubrique «Dont attribution / prélèvement au fonds OES». Le résultat cumulé est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans la rubrique «Capital du fonds OES». Lors de l'exercice 2022, le résultat de ce secteur était négatif suite à une augmentation importante du volume de prestations demandé par l'Office. Le mode de financement supplémentaire pour cet exercice n'avait pas encore été validé par le Département de la Formation, de la Digitalisation et des Sports lors de l'établissement des états financiers 2022. En conséquence, la perte de CHF 1'354'062.- avait été comptabilisée dans le capital propre, lors de l'exercice 2022, dans la rubrique du bilan «Résultat OES en attente d'attribution définitive» via la rubrique du compte de pertes et profits «Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation OES en attente d'attribution définitive». Ainsi, au 31 décembre 2022, la Fondation possédait un actif éventuel de CHF 1'354'062.-.

Lors de l'exercice 2023, le financement supplémentaire de la perte 2022 de CHF 1'354'062.- a été octroyé par l'OES via le versement d'une subvention complémentaire. Ce montant a été comptabilisé dans la rubrique du compte de pertes et profits «subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022». Au bilan, la comptabilisation a été effectuée sous la rubrique «Résultat OES en attente d'attribution définitive» via la rubrique du compte de pertes et profits «Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation OES attribution définitive».

Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximal. Tout excédent doit être remboursé à l'État de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe 69 et au bilan dans les «comptes de régularisation de passifs» (voir note 18).

Dès le 1er janvier 2024, l'intégralité des activités de la Fondation subventionnées par l'État de Neuchâtel sera réalisée via des contrats de prestations valables deux ans.

L'augmentation du capital libre est majoritairement due à une avance sur héritage en faveur de la Fondation. Le solde de l'héritage sera comptabilisé lorsque les fonds seront effectivement transférés.



#### 24. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

Suite à la décision du Conseil fédéral, la Fondation a demandé et comptabilisé des indemnités pour réduction de l'horaire de travail en 2022. Ces indemnités rétroactives sont liées aux parts du salaire correspondant aux droits pour jours de vacances et jours fériés. Elles sont liées aux RHT préalablement perçues en 2020. Le montant comptabilisé en 2022 a été perçu début 2023.

Les produits liés à ces indemnités ont été comptabilisés en déduction des charges salariales.

	Indemnités perçues	Pertes encourues en 2020
31 Salaires accompagnement	29'554	36'942
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	69'875	87'344
37 Charges Sociales	7'927	7'927
<b>Total</b>	<b>107'356</b>	<b>132'213</b>

À noter que les pertes encourues comprennent uniquement les charges sociales indemnifiées.

#### 25. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement.

#### 26. Résultat extraordinaire

En 2022, une correction de CHF 90'314.- a été effectuée pour les exercices 2020 et 2021 suite à la décision de l'État de Neuchâtel de ne subventionner que 90% des charges liées à la COVID. Par conséquent, les 10% restant demeurent à la charge de la Fondation et s'élèvent à CHF 38'438 en lien avec l'exercice 2020 et CHF 51'876 en lien avec l'exercice 2021.

#### 27. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs. Durant l'exercice sous revue, les demandes de subventions de l'année 2022 ont été validées. De plus, certaines demandes de subventions datant des exercices 2020 et 2021 non validées au 31 décembre 2022 ont été clôturées en 2023 par les autorités cantonales compétentes.

#### 28. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la Fondation emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière se compose de:

	2023	2022
Charges monétaires	-181'647	-168'073
Revenus monétaires	218'413	233'395
<b>Résultat monétaire</b>	<b>36'766</b>	<b>65'322</b>

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 26'421.- ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

#### 29. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2023 s'élèvent à CHF 46'687.95 TTC en lien avec les prestations de révision (en 2022: 55'089.- TTC).



## Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil de fondation de la Fondation Les Perce-Neige, à Val-de-Ruz

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et aux règlements de la fondation.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'activité. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraudes ou résulte d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

  
Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Gaëtan Posse  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 17 avril 2024  
Exemplaire numérique

**Annexes** : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)



1210.1

